



Scandale au cœur d'une agence européenne : analyse critique de la démission de Fabrice Leggeri, ancien directeur exécutif de Frontex

Victoria Nicolis

Direction : Didier Georgakakis

Master 1 Affaires Publiques Européennes

Mai 2023

Sommaire

<i>Introduction</i>	1
Sécurisation de l’immigration et sociologie du scandale	3
Méthodes	6
Plan	7
<i>Frontex, son évolution, et Fabrice Leggeri, un directeur exécutif au pouvoir singulier</i>	8
<i>Scandale et mobilisation multisectorielle, le rôle des différents acteurs dans la démission de Fabrice Leggeri</i>	14
<i>Conclusions</i>	22
<i>Bibliographie</i>	24
Références bibliographiques	24
Documents sources	25
Presse	27
<i>Annexes</i>	29
Acteurs influents connus.....	29
Récapitulatif des entretiens	30
Entretien n°1 : Tomas Staius - journaliste d'investigation chez Lighthouse Reports.	31
Entretien n°2 : Fonctionnaire à la DG HOME de la Commission européenne.....	38
Entretien n°3 : Fonctionnaire à la DG HOME de la Commission européenne.....	39
Entretien n°4 : Secrétaire au Parlement européen.....	43
Entretien n°5 : Conseillé(ère) politique au Parlement européen.	46

Introduction

En janvier 2021, nous apprenions que l'OLAF, l'office européen de lutte anti-fraude, ouvrait une enquête sur Frontex, l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes. Les accusations sont alors d'une part, des problèmes liés à la gestion interne de l'agence, et d'autre part, la couverture de violations des droits fondamentaux¹. De nombreux articles suivront dans la presse européenne², dénonçant les pratiques douteuses de Frontex et exposant des témoignages de migrants qui l'accusent d'avoir sciemment laissé se produire des opérations illégales de refoulements par des garde-côtes nationaux, notamment grecs³. Parallèlement à la presse traditionnelle, des ONG, journaux d'investigation et organismes indépendants ont également enquêté sur Frontex. Entre autres, Forensic Architecture, un organisme de recherche anglais qui s'intéresse aux cas de violations des droits de l'homme a été l'un des premiers à cartographier, sur une plateforme numérique, les dérives de l'agence européenne. Forensic Architecture recense que Frontex a été directement témoin de plusieurs cas de refoulements illégaux ou « push-backs » de migrants qui étaient pourtant avancés dans les eaux territoriales européennes et qui auraient normalement dû bénéficier du secours en mer comme l'indique le règlement n° 656/2014 de la législation européenne qui exige l'assistance de personnes en détresse en mer, et ce quel que soit leur statut ou nationalité⁴. Plus de cent opérations de refoulements ont ainsi été répertoriées entre mars 2020 et octobre 2021, où Frontex avait repéré la présence d'embarcations de fortune en eaux territoriales européennes mais a néanmoins laissé les garde-côtes grecs repousser les migrants dans les eaux turques où ils furent interceptés par les garde-côtes nationaux⁵, allant ouvertement à l'encontre du droit qui garantit de voir sa demande d'asile examinée une fois sur le territoire de l'Union européenne. Quelques mois plus tard et après la publication d'une enquête vidéo par le collectif indépendant de journalistes Lighthouse Reports en collaboration avec quatre journaux de référence européens, le directeur exécutif de Frontex, Fabrice Leggeri, annonçait officiellement sa démission.

¹ Tomas Stadius, « Refoulement de migrants en Grèce : l'enquête qui accuse Frontex », Le Monde, 22 juillet 2022, https://www.lemonde.fr/international/article/2022/07/28/refoulement-de-migrants-en-grece-l-enquete-qui-accuse-frontex_6136445_3210.html.

² Jean-Pierre Stroobants, « Refoulements et gestion contestée: la pression s'intensifie sur le patron de Frontex », Le Monde, 20 janvier 2021, https://www.lemonde.fr/international/article/2021/01/20/refoulements-et-gestion-contestee-la-pression-s-intensifie-sur-le-patron-de-frontex_6066916_3210.html.

³ À l'air libre, « « Le plus grand trafiquant de migrants, c'est l'Europe » », Mediapart, 9 juin 2021, <https://www.mediapart.fr/journal/france/090621/le-plus-grand-trafiquant-de-migrants-c-est-l-europe>.

⁴ « Règlement (UE) n° 656/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant des règles pour la surveillance des frontières maritimes extérieures dans le cadre de la coopération opérationnelle coordonnée par l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne », 189 OJ L § (2014), <http://data.europa.eu/eli/reg/2014/656/oj/fra>.

⁵ Forensic Architecture, « Drift-backs in the Aegean Sea », <https://aegean.forensic-architecture.org/>.

Le choix du thème prend donc pour origine le scandale Frontex et s'appuie particulièrement sur la démission de son ancien directeur exécutif. La démission d'un haut cadre de l'Union européenne (UE) est un acte réputé assez rare. De fait, dans ce cas, plusieurs années se sont écoulées entre les premières révélations et la démission. Alors, quelles sont les conditions qui l'ont permise ? Par le prisme de la sociologie du scandale, ce mémoire vise à éclairer le jeu de pressions effectué par la Commission européenne, le Parlement européen et certains acteurs privés (presse et ONG), notamment, ainsi qu'à comprendre comment ces pressions, engrainées dans les dynamiques du scandale, ont (en partie) pu mener à la démission de Fabrice Leggeri. Les tensions entre ces acteurs sont aussi analysées ; qui sont ceux qui voulaient le voir partir, et au contraire, est-ce que certains auraient voulu le voir rester, pour quelles raisons, et de quelles forces et soutiens ont-ils pu profiter, dans quelle dynamique de conjoncture ?

Ces questions invitent simultanément à poser le problème de la politique d'immigration illégale de l'UE et celui du rôle de Frontex comme acteur clé de cette politique. Effectivement, au-delà du scandale, la question migratoire semble aujourd'hui, et de plus en plus, centrale pour l'UE. Particulièrement depuis l'affluence importante de réfugiés en 2015, les politiques d'immigration s'intensifient, tout comme le budget accordé à Frontex, estimé à environ à 900 millions d'euros pour l'année 2022⁶. Elle est ainsi l'agence européenne la plus riche, ce qui fait écho à l'expansion programmée de ses effectifs, qui devraient atteindre dix mille agents d'ici 2027⁷. Au vu de ces éléments, ce travail vise à comprendre le rôle que l'UE a donné à Frontex par le prisme de la théorie de la sécurisation de l'immigration.

En regard des deux points d'intérêts de ce travail qui sont d'une part l'approche sécuritaire de l'immigration irrégulière en UE et d'autre part le scandale Frontex et la démission de Fabrice Leggeri, l'hypothèse avancée est la suivante : La sécurisation de l'immigration a participé au processus de radicalisation des pratiques de Frontex, qui se sont d'autant plus intensifiées par la direction de Fabrice Leggeri. Néanmoins, cette phase de durcissement a été portée à sa limite, ce qui a créé une opportunité pour des acteurs traditionnellement dominés (les acteurs privés, le Parlement) ou passifs (la Commission), de se mobiliser en formant une coalition élargie par rapport au consensus tacite initial. La démission de Fabrice Leggeri est, en partie, la conséquence de cette mobilisation, engrainée dans les dynamiques du scandale. Cette hypothèse a pour objectif de répondre à la question de

⁶ Greens/EFA, « Frontex recalée par le Parlement européen », <https://www.greens-efa.eu/fr/article/press/meps-condemns-illegal-pushbacks-and-rejects-frontex-discharge>.

⁷ Frontex, « Contingent permanent », <https://frontex.europa.eu/fr/nos-activites/contingent-permanent/>.

recherche suivante : Comment le triangle Commission, Parlement, acteurs privés a-t-il influencé la démission de Fabrice Leggeri dans le cadre du scandale Frontex ?

Sécurisation de l'immigration et sociologie du scandale

Afin de poser le cadre théorique sur lequel se basent les idées de ce travail, la partie suivante fait état de la littérature existante à propos de deux notions clés qui servent à la construction de la recherche : la théorie de la sécurisation de l'immigration à l'échelle de l'UE, et le concept du scandale et ses dynamiques. Alors même que de nombreuses études ne montrent aucun lien entre criminalité et immigration illégale⁸, on remarque, depuis plusieurs décennies, une tendance à confondre les enjeux d'immigration irrégulière avec des enjeux sécuritaires. Ce rapport a par conséquent été largement analysé dans la littérature, quoique les premiers travaux à ce sujet ne soient apparus qu'il y a une vingtaine d'années. En 2000, année de parution de son ouvrage *The EU and the securitization of migration*, Huysmans présentait différents facteurs pouvant favoriser la perception, et donc par conséquent, la gestion de l'immigration comme un enjeu sécuritaire par l'UE⁹. Tout comme d'autres auteurs s'accordent à le dire¹⁰, il explique que l'eupéanisation des politiques migratoires est un déclencheur de ce phénomène, incarné par un moment clé : l'accord de Schengen de 1985.

En effet, les débuts de la politique Schengen furent marqués par une forte coalition des membres fondateurs : le Bénélux, la France et l'Allemagne, sur l'idée que la libre circulation intra-UE devrait être compensée par une restriction des entrées aux frontières extérieures¹¹. Ces cinq membres initiaux qui formaient le Comité Exécutif Schengen étaient aussi ceux qui déterminaient les normes strictes du contrôle migratoire, comme les principes d'évaluation des demandes de visa, et ce, sans l'implication de la Commission ni du Parlement¹². Malgré des disputes entre les différents ministères nationaux, ce sont finalement les ministères de l'Intérieur et de la Justice qui ont pris en main le façonnement de la politique Schengen, comme

⁸ Didier Bigo, « Sécurité et immigration : vers une gouvernementalité par l'inquiétude ? », *Cultures & conflits*, n° 31-32 (1998), <https://doi.org/10.4000/conflits.539>.

⁹ Jef Huysmans, « The European Union and the Securitization of Migration », *JCMS: Journal of Common Market Studies* 38, n° 5 (2000): 751-77, <https://doi.org/10.1111/1468-5965.00263>.

¹⁰ Lorenzo Gabrielli, « Les enjeux de la sécurisation de la question migratoire dans les relations de l'Union européenne avec l'Afrique. Un essai d'analyse. », *Politique européenne* 22, n° 2 (2007): 149-73, <https://doi.org/10.3917/poeu.022.0149>; Nora El Qadim, « Les politiques migratoires européennes : à la recherche d'un impossible compromis ? », *Migrations Société* n° 186, n° 4 (2021): 11-27, <https://doi.org/10.3917/migra.186.0011>; Virginie Guiraudon, « Les effets de l'eupéanisation des politiques d'immigration et d'asile », *Politique européenne* n° 31, n° 2 (2010): 7-32, <https://doi.org/10.3917/poeu.031.0007>.

¹¹ Juliette Dupont, « Entre sécurité et rentabilité : Cadrages et recadrages de la politique de visa Schengen (1995 – 2015) », *Politique européenne* n° 65, n° 3 (2020): 122-47, <https://doi.org/10.3917/poeu.065.0122>.

¹² Dupont.

le souligne Bigo, qui explique aussi que ces derniers, par leur nature, ont de facto instauré une « vision policière des activités liées à la libre circulation et au passage des frontières »¹³. En effet, il conclut que « le phagocytage des questions migratoires par les enjeux de sécurité a été le résultat de ces multiples actions des professionnels de la politique et de la sécurité »¹⁴. Guiraudon ajoute que la réorientation de la politique d'immigration européenne est désormais difficile car cette impulsion sécuritaire lui a été donnée dès sa création¹⁵. Nous comprenons dès lors, en partie, pourquoi près de quarante ans après les accords de Schengen, le débat sur la sécurisation de la politique d'immigration est encore vif.

Par ailleurs, certains mentionnent les attentats du 11 Septembre ou l'affluence (plus) importante de réfugiés en 2015, conséquence du conflit Syrien, comme des moments charnières, souvent qualifiés de « crises », ayant pu renforcer l'aspect sécuritaire des politiques d'immigration européennes¹⁶. Néanmoins, ce mémoire considère particulièrement les idées de Squire dans son ouvrage *Europe's migration crisis*, et reprises par El Qadim qui explique que la crise migratoire de 2015 est en réalité plus une « crise de gouvernance européenne » ou une « crise de solidarité »¹⁷ dans le sens où elle représente l'échec des États-membres et donc de l'Union à répondre efficacement et solidairement à une pression migratoire plus importante. En effet, selon l'auteur, malgré une mention claire dans le droit international de voir sa demande d'asile examinée, la réaction des États européens s'apparentait plus à une tentative de restreindre l'accès à leurs territoires, impliquant même dans certains cas la suspension du principe de libre-circulation et le retour des contrôles aux frontières intra-UE¹⁸. L'initiative européenne pour l'accueil de 120 000 migrants¹⁹ qui a dû être adoptée à la majorité au vu de la résistance de certains États-membres comme la Slovaquie ou la Roumanie, illustre les désaccords intergouvernementaux récurrents à propos de la politique d'immigration ou d'asile, du moins lorsque cette dernière vise à l'accueil et non à la fermeture des frontières.

Dans un second temps, ce travail s'appuie sur la sociologie du scandale afin de comprendre ses dynamiques et les conditions favorables ou défavorables à sa mise en route. Différents travaux ont été réalisés sur les scandales ; certains se concentrent sur les transformations des rapports sociaux ou institutionnels qu'ils produisent et d'autres sur les

¹³ Didier Bigo, « Le “phagocytage” des questions de migration et de libre circulation en Europe par les enjeux de sécurité ? », *Migrations Société* 116, n° 2 (2008): 73-84, <https://doi.org/10.3917/migra.116.0073>.

¹⁴ Bigo.

¹⁵ Guiraudon, « Les effets de l'eupéanisation des politiques d'immigration et d'asile ».

¹⁶ Guiraudon.

¹⁷ El Qadim, « Les politiques migratoires européennes ».

¹⁸ El Qadim.

¹⁹ Commission Européenne. « Crise des réfugiés : la Commission européenne engage une action décisive », 9 septembre 2015, https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_15_5596.

circonstances et conjonctures particulières qui permettent leur formation. C'est cette deuxième catégorie de travaux qui nous intéresse plus particulièrement dans le cadre de ce mémoire. Dans le cas de ce que nous convenons d'appeler le scandale Frontex, ce travail considère particulièrement le cadrage de Vargovčíková, dans son article *Le scandale : fabrique de sens et arène de politisation*, où elle propose de comprendre le scandale comme « une forme sociale ouverte et spectaculaire qui consiste en un déclenchement d'une dynamique de mobilisations multisectorielles autour d'une dénonciation publique d'une transgression à la norme »²⁰.

Plusieurs éléments sont importants à considérer dans ce cadrage. D'abord, le caractère multisectoriel des mobilisations car il illustre que différents acteurs peuvent trouver une opportunité à s'unir dans un moment donné, et ce malgré des intérêts généralement divergents, comme le montre Georgakakis dans le cas de la démission de la Commission Santer²¹. Il est aussi nécessaire de comprendre comment la transgression ou le dépassement des limites posées par l'arrangement tacite entre les différents acteurs permet l'émergence du scandale. En réalité, plusieurs interprétations existent à ce propos, mais celle qu'il convient d'utiliser ici est celle de « la vision stratégique », qui propose d'envisager l'éclatement d'un scandale comme le résultat d'une « exploitation politique », c'est-à-dire comme le résultat d'un jeu ou d'une lutte politique entre différents acteurs qui cherchent à faire valoir leurs intérêts²². En ce sens, le scandale n'émerge pas sous n'importe quelles conditions ; il dépend en partie du niveau de transgressions²³ mais aussi d'un renversement des rapports de force entre les acteurs généralement dominés et ceux généralement dominants, renversement qui caractérise une fenêtre d'opportunité pouvant très rapidement se refermer²⁴. Enfin, comme le montrent de Blic et Lemieux, la résonance publique de la transgression est un prérequis à sa transformation en scandale²⁵. Malgré un rôle important de la sphère médiatique dans ce processus, ils expliquent néanmoins que les mobilisations multisectorielles « font perdre de facto aux différents secteurs sociaux mobilisés leur autonomie relative »²⁶. En effet, ce travail fait l'hypothèse que c'est par les mobilisations de différents acteurs, qui ont formé une coalition élargie, que les

²⁰ Jana Vargovčíková, « Le scandale : fabrique de sens et arène de politisation », *Revue des études slaves* XCI, n° 4 (2020): 573-87, <https://doi.org/10.4000/res.4028>.

²¹ Didier Georgakakis, « La démission de la Commission européenne : scandale et tournant institutionnel (octobre 1998 - mars 1999) », *Cultures & conflits*, n° 38-39 (2000), <https://doi.org/10.4000/conflits.814>.

²² Alain Garrigou, « Le boss, la machine et le scandale. La chute de la maison Médecin », *Politix*, vol. 5, n°17 (1992): 7-35, <https://doi.org/10.3406/polix.1992.1487>.

²³ Garrigou.

²⁴ Damien de Blic et Cyril Lemieux, « Le scandale comme épreuve: Éléments de sociologie pragmatique », *Politix* n° 71, n° 3 (2005): 9-38, <https://doi.org/10.3917/pox.071.0009>.

²⁵ de Blic et Lemieux.

²⁶ de Blic et Lemieux.

transgressions ont résonné d'une manière particulière et ont permis l'émergence du scandale Frontex.

Méthodes

L'analyse s'appuie sur une combinaison de deux méthodes de recherche qualitative différentes : l'analyse d'un corpus documentaire et la conduite d'entretiens. D'une part, un large corpus documentaire est dépouillé. Ce dernier est constitué de littérature académique portant principalement sur la sociologie politique du scandale et sur la théorie de la sécurisation de l'immigration. Un certain nombre de documents de littérature grise sont aussi analysés, principalement des documents produits par les institutions ou agences européennes : lettre de la commission à Frontex, rapports de la commission parlementaire LIBE, rapports du Frontex Scrutiny Working Group, mais aussi articles de presse et d'ONG. Le rapport de l'OLAF constitue aussi une source importante pour cette recherche car il permet entre autres de restituer avec exactitude les différentes accusations, les éléments de preuves relevés, les conclusions faites, etc.

D'autre part, la recherche s'appuie sur la conduite de cinq entretiens semi-directifs réalisés avec les trois différents types d'acteurs qui constituent le « triangle » ; la Commission européenne, le Parlement européen, et les acteurs privés. Plus spécifiquement, deux entretiens ont été réalisés avec des fonctionnaires de la Commission et deux avec des personnes qui travaillent au Parlement. Parmi ces quatre personnes, toutes ont insisté sur leur anonymisation dans ce travail. La seule personne qui a accepté que son identité soit partagée est Tomas Stadius, un journaliste d'investigation pour le collaboratif indépendant de journalistes Lighthouse Reports qui a largement travaillé sur le dossier Frontex en participant à la mise en lumière des accusations. Seulement un des cinq entretiens s'est déroulé en personne et dans les locaux de la DG HOME à Bruxelles. S'il est préférable d'être face à face plutôt qu'en vidéo-conférence, le seul entretien où le contact fut plus difficile est celui qui s'est déroulé par téléphone. Par ailleurs, deux entretiens se sont déroulés en anglais et les trois autres en français. Les différences de langues n'ont certainement pas occulté la sensibilité du sujet qui a été évoquée par tous les intervenants, et spécifiquement par les fonctionnaires de la Commission européenne, comme en témoigne ci-dessous l'échange entretenu avec une personne travaillant à la DG HOME. Avant notre entretien, cette personne avait souhaité recevoir la liste des questions qui allaient lui être posées, après quoi sa réponse fut la suivante :

« Je dois dire que les questions que vous soulevez ne sont pas celles auxquelles je m'attendais, compte tenu de ce que vous avez annoncé dans votre précédent courriel. Je constate que les questions portent sur Frontex et l'ancien directeur exécutif, y compris ses opinions personnelles et les raisons de sa démission. Je ne pourrai ni ne voudrai répondre à ces questions, car je ne connais pas le sujet. J'estime également qu'il ne serait pas approprié de répondre à plusieurs de ces questions, car elles portent sur des sujets internes à l'agence et sur des opinions exprimées par l'ancien directeur exécutif »²⁷.

En amont, beaucoup de temps a donc été consacré à la formulation des questions, de la manière la plus neutre et la moins « journalistique » qu'il soit afin d'éviter de brusquer les personnes interrogées. De fait, la limite principale de ce sujet est la sensibilité des données nécessaires à son analyse, qui ne sont pas toujours publiquement accessibles ou que les personnes interrogées ne souhaitent pas aborder. Et pour cause, certaines réponses ressemblaient plutôt à : « Nous commission, on ne peut pas parler à la place de Monsieur Leggeri [...] il faut regarder ce qu'il a mis en avant comme raisons dans la presse »²⁸. Malgré des disparités prévisibles de précision et d'exhaustivité dans les données collectées, la combinaison des cinq entretiens a permis de reconstituer avec une certaine précision les dynamiques et enjeux de cette recherche.

Plan

Ce mémoire est construit en deux parties. La première sert à introduire Frontex ainsi que son ancien directeur exécutif, Fabrice Leggeri. Après une contextualisation des politiques d'immigration irrégulière et des retours, cette première section visera à expliquer le rôle de Frontex en tant que garde-côtes et garde-frontières de l'UE, ainsi qu'à comprendre, par le prisme de la théorie de la sécurisation de l'immigration, le durcissement sectoriel dont la politique d'immigration a été proie. Ensuite, Fabrice Leggeri sera présenté ; son parcours, son entourage ainsi que son positionnement au sein du paysage politique français nous permettront d'appréhender comment ce directeur exécutif a participé à la mise en place de certaines pratiques radicales sous un pouvoir singulier.

La seconde partie de ce travail visera à expliquer la formation du scandale par la mobilisation de différents acteurs à un moment où le durcissement subit par l'agence a dépassé les limites imposées par le consensus tacite. Premièrement, cette deuxième section présentera les circonstances dans lesquelles le scandale a émergé et fera état des principales parties

²⁷ Extrait d'un courriel reçu par une personne qui travaille à la DG HOME de la Commission européenne. Traduit de l'anglais.

²⁸ Extrait de l'entretien n°2. Voir annexes.

prenantes à la question, avec une attention particulière portée aux trois acteurs que ce travail considère comme centraux : la Commission européenne, le Parlement européen et les acteurs privés. Cette cartographie d'acteurs permettra d'exposer leur positionnement, leur légitimité et leurs nombreux désaccords quant aux dérives de Frontex et à la démission de son ancien directeur. En s'appuyant sur la sociologie du scandale, cette seconde partie tentera d'expliquer pourquoi les accusations ont eu une résonance particulière à ce moment précis, alors que de nombreuses critiques avaient déjà été émises quant aux pratiques douteuses de l'agence. Enfin, cette dernière partie visera aussi à comprendre comment les différents acteurs se sont mobilisés sur ce scandale mais aussi comment cette mobilisation multisectorielle a participé à créer une dynamique « scandaleuse » et mené (en partie du moins) à la démission de Fabrice Leggeri.

Frontex, son évolution, et Fabrice Leggeri, un directeur exécutif au pouvoir singulier

Cette première partie vise à éclairer le rôle important qui a été donné à Frontex en tant que garde-côtes et garde-frontières de l'UE. La présentation de Fabrice Leggeri et de son positionnement politique permettront par ailleurs d'expliquer la radicalisation de certaines pratiques de l'agence. Avant tout, une brève contextualisation de la politique d'immigration irrégulière européenne est nécessaire pour saisir comment la communautarisation de cette politique a aussi participé à sa sécurisation. Comme nous l'avons vu plus haut, c'est à partir de Schengen que les États-membres se sont lancés dans un processus d'eupéanisation de leur politiques migratoires. En 1993, le Traité de Maastricht déclare la politique d'immigration comme étant une « question d'intérêt commun » pour l'Union européenne²⁹. Si pour certains ce travail de convergence reste inachevé, la politique d'immigration est aujourd'hui une compétence partagée entre l'UE et les États-membres, et ce formellement depuis le Traité d'Amsterdam de 1999, qui a intégré l'acquis de Schengen et a transformé le processus de décision, passant du vote à l'unanimité au Conseil, au vote à la majorité qualifiée³⁰. Depuis, plusieurs actes législatifs majeurs ont été adoptés, entre autres, deux principaux qui sont d'une part, la directive 2002/90/CE qui définit l'infraction d'aide à l'entrée illégale sur le territoire

²⁹ El Qadim, « Les politiques migratoires européennes ».

³⁰ Sara Tomaszewska, « The Evolution and Relevance of the European Border and Coast Guard Agency (Frontex) in Shaping the Asylum and Migration Securitization Process in the European Union », *Przegląd Strategiczny*, n° 15 (2022): 313-30, <https://doi.org/10.14746/ps.2022.1.19>.

de l'Union³¹, et d'autre part, la directive 2008/115/CE, dite « Retour », qui implémente des normes communes pour le retour des personnes séjournant illégalement sur le territoire de l'UE³².

En 1999 et en 2004, les programmes de Tampere et de la Haye visent à assurer la cohésion et la coopération pour une politique d'immigration commune mais aussi une harmonisation des contrôles aux frontières extérieures. Léonard explique que cette convergence, très focalisée sur les enjeux d'immigration illégale, notamment sur les questions de lutte contre le crime organisé ou le terrorisme, qui sont des enjeux centraux de ces programmes, a établi les bases pour la création d'une agence européenne responsable du contrôle aux frontières : Frontex³³. Ainsi, cette dernière est créée en 2004 par le règlement EC 2007/2004 et reçoit un mandat bien différent de celui dont elle jouit aujourd'hui. L'objectif principal de l'agence est alors de supporter les États-membres, qui étaient encore alors les seuls à pouvoir agir sur la surveillance de leurs frontières. Plus précisément, le mandat initial de Frontex lui donnait le pouvoir d'apporter « un support technique et une expertise dans la gestion des frontières extérieures »³⁴ mais aussi par exemple de participer à la formation de garde-côtes nationaux, ou de rédiger des rapports techniques³⁵. Malgré des pouvoirs initialement limités, le recul que nous avons sur l'évolution que l'agence a depuis subie confirme que l'intention à terme était de créer un corps supranational qui puisse développer une certaine autonomie opérationnelle. En effet, après la création de l'agence, plusieurs réformes suivront et lui donneront toujours plus de pouvoirs et de responsabilités, comme en 2011 quand elle se voyait pour la première fois accorder le droit d'initier des projets en collaboration avec les États-membres³⁶.

Néanmoins, il semble que ce soit durant ce qui est souvent référé comme « la crise migratoire de 2015 », que le mandat de l'agence ait pris un véritable tournant. En effet, l'UE

³¹ « Directive 2002/90/CE du Conseil du 28 novembre 2002 définissant l'aide à l'entrée, au transit et au séjour irréguliers », 328 OJ L § (2002), <http://data.europa.eu/eli/dir/2002/90/oj/fra>.

³² « Directive 2008/115/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relative aux normes et procédures communes applicables dans les États membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier », 348 OJ L § (2008), <http://data.europa.eu/eli/dir/2008/115/oj/fra>.

³³ Sarah Léonard, « EU Border Security and Migration into the European Union: FRONTEX and Securitisation through Practices », *European Security* 19, n° 2 (2010): 231-54, <https://doi.org/10.1080/09662839.2010.526937>.

³⁴ Tomaszewska, « The Evolution and Relevance of the European Border and Coast Guard Agency (Frontex) in Shaping the Asylum and Migration Securitization Process in the European Union ».

³⁵ Sarah Léonard and Christian Kaunert, « The securitisation of migration in the European Union : Frontex and its evolving practices », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, n°48(6) (2022): 1417-1429, <https://doi.org/10.1080/1369183X.2020.1851469>.

³⁶ « Règlement (UE) no 1168/2011 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 modifiant le règlement (CE) no 2007/2004 du Conseil portant création d'une Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne », 304 OJ L § (2011), <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX%3A32011R1168>.

considère alors qu'une nouvelle réforme de Frontex est la solution pour lutter contre les conséquences de cet afflux plus important de migrants³⁷. En 2016, cette énième réforme lui donnera plus de budget, donc plus de matériel et d'effectifs, et surtout, lui confèrera le droit d'instaurer un corps européen de garde-frontières et de garde-côtes qui aura pour vocation d'entretenir une responsabilité partagée du contrôle des frontières avec les États-membres. Avec son nouveau mandat, Frontex est même autorisée à intervenir sans avoir reçu une demande d'assistance des États-membres dans le cas où « le contrôle aux frontières est rendu à ce point inefficace que le fonctionnement de l'espace Schengen risque d'être compromis »³⁸. D'autres développements plus récents ajoutent à ce narratif, comme la dernière révision du mandat de l'agence, datant de 2019, qui élargit les provisions d'usage de la force des agents statutaires, notamment par le port et l'utilisation d'armes à feu³⁹. C'est « quelque chose d'assez spectaculaire, [...] les actions de l'agence peuvent avoir un impact sur la vie des personnes [...] et est-ce que le cadre de contrôle est adéquat pour des pouvoirs tels... », expliquait un(e) secrétaire du Parlement européen⁴⁰. En effet, Frontex est la seule agence de l'UE qui puisse utiliser la force sur des individus.

Cette progressive augmentation et « militarisation » des pouvoirs de Frontex illustre le durcissement sectoriel dont la politique d'immigration irrégulière est proie. Alors que ce durcissement s'inscrit dans la lignée d'une série d'évènements comme « la crise de 2015 », la réponse de l'UE par la mise en place d'une agence qui agit comme une police des frontières participe à la construction d'une perception sécuritaire des enjeux d'immigration. Comme l'explique Bigo, l'immigration est devenue une question de sécurité car elle a été construite comme telle par des professionnels⁴¹. En d'autres mots, répondre à la pression migratoire en accordant des pouvoirs quasi militaires à Frontex a participé à la construction de la perception de l'immigration irrégulière comme quelque chose de dangereux et qui doit donc être contrôlé par une agence qui s'apparente à un organe policier. La coopération sans précédent de l'agence

³⁷ Tomaszewska, « The Evolution and Relevance of the European Border and Coast Guard Agency (Frontex) in Shaping the Asylum and Migration Securitization Process in the European Union ».

³⁸ « Règlement (UE) 2016/1624 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2016 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes, modifiant le règlement (UE) 2016/399 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le règlement (CE) n° 863/2007 du Parlement européen et du Conseil, le règlement (CE) n° 2007/2004 du Conseil et la décision 2005/267/CE du Conseil », 251 OJ L § (2016), <http://data.europa.eu/eli/reg/2016/1624/oj/fra>.

³⁹ « Règlement (UE) 2019/1896 du Parlement européen et du Conseil du 13 novembre 2019 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant les règlements (UE) no 1052/2013 et (UE) 2016/1624 », 295 OJ L § (2019), <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019R1896>.

⁴⁰ Extrait de l'entretien n°4. Voir annexes.

⁴¹ Bigo, « Le “phagocytage” des questions de migration et de libre circulation en Europe par les enjeux de sécurité ? »

avec des acteurs communément perçus comme des professionnels de la sécurité a par ailleurs rajouté à la construction de ce narratif, comme lorsque l'OTAN a participé à certaines missions pour assister les États-membres et Frontex dans « leurs efforts pour lutter contre la crise de réfugiés et de migrants »⁴². De même, pour un(e) conseiller(ère) politique du Parlement, la sécurisation de l'immigration et le durcissement sectoriel illustré par le renforcement des pouvoirs de l'agence et de ses instruments, est aussi le résultat d'une construction des partis européens, principalement des partis de droite qui « ont travaillé activement pour s'assurer que l'immigration et le terrorisme, l'immigration et le crime organisé, l'immigration et le trafic d'êtres humains, [...] que tout cela soit lié, et que dans l'esprit des gens, ces sujets soient interconnectés »⁴³.

Nous comprenons ainsi que la sécurisation de l'immigration irrégulière se produit par différents mécanismes et s'illustre notamment par des pouvoirs étendus et une certaine autonomisation opérationnelle de l'agence européenne de garde-côtes et garde-frontières. Mais comment sa direction par Fabrice Leggeri a participé à la radicalisation de certaines de ses pratiques et au dépassement des limites de l'arrangement tacite ? Afin de brosser le portrait de Fabrice Leggeri et de comprendre comment son parcours a pu, en partie, influencer sa direction radicale de Frontex, cette section se base sur les critères sélectionnés par Sébastien Michon dans son ouvrage *Le Parlement européen au travail* et qu'il utilise dans le but d'analyser le profil des eurodéputés. Michon s'intéresse aux propriétés sociodémographiques des individus : genre, âge, niveau et type d'étude, à leurs trajectoires professionnelles et professions antérieures, ainsi qu'à leurs trajectoires politiques : types de mandats, expériences électives ou non⁴⁴. Ce dernier critère est spécialement adapté à l'étude des eurodéputés mais il a aussi un intérêt dans le cas de Leggeri car il permet de le situer dans le paysage politique français, un élément clé pour appréhender son rôle dans le durcissement des pratiques de l'agence.

Fabrice Leggeri naît le 28 mars 1968 à Mulhouse. Il suit des études d'histoire contemporaine à l'École Normale Supérieure à Paris avant d'intégrer l'ENA. A à peine trente ans, il rejoint le ministère de l'Intérieur où il s'occupe de la gestion du trafic transfrontalier, des frontières et des visas. Entre 2000 et 2003, il occupe un poste de contractuel à la Commission européenne en tant qu'expert national détaché pour la France. C'est durant cette

⁴² Léonard and Kaunert, « The securisation of migration in the European Union : Frontex and its evolving practices ».

⁴³ Extrait de l'entretien n°5. Voir annexes.

⁴⁴ Willy Beauvallet et al., « Les logiques du recrutement et de l'investissement politiques au Parlement européen », dans *Le Parlement européen au travail : Enquêtes sociologiques*, Res publica (Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2018), 29-48, <https://doi.org/10.4000/books.pur.145072>.

période qu'il participe à l'élaboration de la communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen « vers une gestion intégrée des frontières extérieures des États-membres de l'Union européenne ». Ce document où la Commission insiste sur l'absence problématique d'une coordination opérationnelle aux frontières extérieures, recommande la création de Frontex⁴⁵. Suivant sa première expérience européenne, il fait son retour dans la haute administration française en tant que sous-préfet de région, avant d'intégrer le ministère de la défense quelques années plus tard en 2007, et de finalement rejoindre à nouveau les rangs du ministère de l'Intérieur, avec cette fois une carrière qui se précise, puisqu'il dirigera la division en charge de l'immigration irrégulière⁴⁶.

Nous pouvons constater que dès ses études universitaires, Leggeri prend le pli de la haute administration française en intégrant l'ENA, une éducation stricte, qui marquera aussi la manière dont il dirigera Frontex quelques années plus tard. C'est un reproche qui lui sera souvent fait, comme l'explique Tomas Stadius : « il y a toute une question organisationnelle sur la gouvernance de l'agence puisque le reproche qu'on a beaucoup fait à Fabrice Leggeri et à son équipe c'est de dire que ce sont des hauts fonctionnaires Français essentiellement [...] c'est quelqu'un qui est très marqué par la haute administration »⁴⁷. Son éducation comme les postes qu'il a occupé dans les débuts de sa carrière pourraient en partie expliquer le durcissement ou la radicalisation de certaines pratiques de l'agence. En effet, le poste de sous-préfet est privilégié par des personnes possédant un grade d'officier, de commissaire de police ou de magistrat, un milieu donc principalement policier et judiciaire dans lequel Leggeri a baigné, et qui a pu participer à la mise en place d'un pouvoir singulier au sein de l'agence. Tomas Stadius illustre : « moi des gens me disaient, il gère Frontex comme une sous-préfecture, c'est-à-dire de manière très autoritaire »⁴⁸. La même conclusion est faite quant à sa carrière au ministère de l'Intérieur, ce qui s'inscrit dans la pensée de Bigo qui explique que le « phagocytage » des questions d'immigration est aussi le produit de leur appropriation par des acteurs de la sécurité, notamment des ministères de l'Intérieur et de la Justice⁴⁹.

Comme nous l'avons vu plus haut, le positionnement de Leggeri dans le paysage politique français a aussi son importance. Au-delà de sa bonne entente connue avec le

⁴⁵ Commission européenne, « Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen vers une gestion intégrée des frontières extérieures des États-membres de l'Union européenne », 2002, <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2002:0233:FIN:FR:PDF>.

⁴⁶ European Ombudsman, « Biography, Fabrice Leggeri, Frontex executive director », 2016, <https://www.ombudsman.europa.eu/fr/event-document/en/67566>.

⁴⁷ Extrait de l'entretien n°1. Voir annexes.

⁴⁸ Extrait de l'entretien n°1. Voir annexes.

⁴⁹ Bigo, « Le “phagocytage” des questions de migration et de libre circulation en Europe par les enjeux de sécurité ? »

Rassemblement National, le rapport de l'OLAF dévoile des conversations entretenues par Leggeri avec certains membres de son équipe qui laissent clairement transparaître ses convictions politiques⁵⁰. Il est néanmoins important de clarifier qu'il n'a pas installé cette gouvernance particulière tout seul. Si sa doctrine a, comme nous le verrons, rencontré des oppositions en interne, un(e) fonctionnaire à la DG HOME de la Commission explique : « quand une méthode de management à la tête a certaines caractéristiques, elles se retrouvent régulièrement aux échelons inférieurs »⁵¹. Et pour cause, son chef de cabinet Thibault de la Haye Jousselin, a lui aussi été marqué par le milieu militaire, puisqu'il sert dans l'armée pendant plusieurs années avant de devenir chef adjoint du cabinet du ministre de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, puis attaché parlementaire d'un ancien membre du Groupe Union Défense, la fameuse organisation étudiante d'extrême droite⁵².

Avec à sa tête des personnalités doctrinées par l'idéologie de la droite, il est plus facile de comprendre comment les objectifs de l'agence se sont transformés, comme l'explique Tomas Staius « ce sont des gens qui ont des positionnements sur la question de l'immigration qui sont éminemment durs »⁵³. Le profil de Fabrice Leggeri est donc celui d'une personnalité dominante qui a ainsi régné avec autorité sur l'agence. Son positionnement concernant la question du rôle de Frontex s'apparente à ce que certains appellent « l'Europe forteresse »⁵⁴, où l'idée qu'il faut accroître la surveillance aux frontières afin de limiter l'entrée illégale. Ici encore, le rapport de l'OLAF révèle de très claires disparités entre la direction de Frontex et d'autres acteurs quant aux objectifs que l'agence devrait poursuivre. Un échange datant de 2019 entre des membres de la direction illustre : « ce que [X] me raconte des orientations politiques à Bruxelles n'est pas encourageant... La ligne de ceux qui veulent nous transformer en service de taxi est déjà en train de faire ses petits plans sur la comète »⁵⁵. Il faut néanmoins insister sur le fait que Leggeri est seulement un facteur qui a participé à la sécurisation de l'immigration et non l'élément qui a fait basculer l'Union vers ce durcissement sectoriel, comme l'explique Tomas Staius : « je ne pense pas que Fabrice Leggeri ai emmené l'UE dans son sillage, je pense que le fait qu'il soit à ce poste pendant des années c'est plutôt un symptôme

⁵⁰ OLAF, Final report on Frontex, 2022, <https://fragdenstaat.de/dokumente/233972-olaf-final-report-on-frontex/>.

⁵¹ Extrait de l'entretien n°2. Voir annexes.

⁵² Sud-Ouest, « Le directeur du cabinet du préfet s'en va », 2012, <https://www.sudouest.fr/thematiques/archives/storyline-9358976.php>.

⁵³ Extrait de l'entretien n°1. Voir annexes.

⁵⁴ Huysmans, « The European Union and the Securitization of Migration ».

⁵⁵ OLAF, Final report on Frontex.

de ce qu'est devenue l'UE sur cette question-là »⁵⁶. Dans la partie suivante, nous allons étudier les jeux de force qui se sont déroulés entre Frontex, la Commission, le Parlement, la presse et les ONG, afin de comprendre pourquoi l'arrangement tacite a été rompu à un moment donné, et comment la mobilisation de ces acteurs par la formation d'une coalition élargie a permis l'éclatement du système en place.

Scandale et mobilisation multisectorielle, le rôle des différents acteurs dans la démission de Fabrice Leggeri

Dans un premier temps, il est nécessaire de retracer un bref historique des événements qui ont précédé l'émergence du scandale Frontex et qui s'étendent sur environ trois ans. C'est en 2019 que les bruits concernant les pratiques douteuses de l'agence européenne de garde-côtes et garde-frontières commencent à circuler. The Guardian est l'un des premiers journaux à mettre Frontex en cause, notamment concernant son manquement à assurer le sauvetage des migrants en mer⁵⁷. Néanmoins, l'agence a depuis toujours été sujette à l'analyse et à la critique de certaines ONG, notamment de l'ONG britannique State Watch, ce qui a « fait beaucoup dans l'information et probablement dans la création de contexte »⁵⁸. Il faut se rappeler que l'agence est alors à la veille d'une énième réforme qui s'apprête à étendre à nouveau ses pouvoirs mais qui vise aussi à instaurer un officier aux droits fondamentaux, en charge de surveiller et promouvoir le bon respect des droits fondamentaux par l'agence⁵⁹. Alors, il semble que cette évolution soit en partie le résultat de l'attention particulière portée à Frontex par ces ONG et journaux mais aussi du Parlement européen qui souhaitait depuis longtemps obtenir un contrôle plus important sur ses activités.

C'est la commission LIBE qui s'occupe historiquement de la surveillance de l'agence, et les outils qu'elle a à sa disposition sont en réalité assez limités, comme l'explique un(e) secrétaire du Parlement : « les dispositifs sont très pauvres en ce qui concerne les possibilités

⁵⁶ Extrait de l'entretien n°1. Voir annexes.

⁵⁷ Daniel Howden, Apostolis Fotiadis, and Antony Loewenstein, « Once Migrants on Mediterranean Were Saved by Naval Patrols. Now They Have to Watch as Drones Fly Over », The Guardian, August 4th, 2019, <https://www.theguardian.com/world/2019/aug/04/drones-replace-patrol-ships-mediterranean-fears-more-migrant-deaths-eu>.

⁵⁸ Extrait de l'entretien n°1. Voir annexes.

⁵⁹ « Règlement (UE) 2019/1896 du Parlement européen et du Conseil du 13 novembre 2019 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant les règlements (UE) no 1052/2013 et (UE) 2016/1624 ».

du Parlement pour faire une supervision avec un peu de punch, de force »⁶⁰. Un des premiers progrès dans ce sens fut l'établissement du Schengen Scrutiny Group, au sein duquel différents sujets en lien avec Schengen étaient abordés et où le dossier Frontex était souvent mis à l'agenda⁶¹. Ce groupe avait alors la possibilité d'organiser des auditions avec des membres du personnel, de visiter leurs locaux ou de demander l'accès à certains documents, souvent difficile à obtenir. Selon la personne interrogée, peu d'efforts étaient à l'époque faits par l'agence pour assurer la transparence de ses activités⁶², pourtant part inhérente de son mandat. Néanmoins, au vu des accusations répétées, la commission LIBE réussit finalement, en janvier 2021, à mettre en place un groupe spécialement dédié à enquêter sur Frontex : le Frontex Scrutiny Working Group, composé de deux membres de chaque parti européen et présidé par Roberta Metsola, actuelle présidente du Parlement et membre du PPE⁶³. A l'issue de son investigation, le groupe est amené à produire un rapport non contraignant qui présente les conclusions de l'enquête ainsi que des recommandations à Frontex. Initialement, l'idée était pourtant de créer un comité d'enquête qui aurait pu bénéficier d'une portée d'action et de fonds plus importants, mais le vote à ce propos ne fut pas concluant⁶⁴. En effet, au sein même du Parlement, des différences majeures sont observables entre les partis quant aux enjeux associés aux activités de Frontex, comme l'explique le/la conseiller(e) politique interrogé(e). Dans la majorité des cas, la gauche condamne les agissements de l'agence et prône parfois même sa dissolution, alors que la droite aborde la question avec plus de passivité, voire d'impunité, comme il/elle explique être le cas pour certains groupes les plus à droite de l'hémicycle⁶⁵. Toutefois, il/elle ajoute que la situation est parfois plus compliquée, comme pour l'alliance socio-démocrate qui compte beaucoup d'espagnols qui soutiennent Frontex pour son activité au large des îles Canaries.

Malgré ces disparités, le Parlement a tenté, à de nombreuses reprises, de rappeler Frontex à l'ordre. Entre autres, un(e) secrétaire qui y travaille explique que la décharge budgétaire de l'agence a souvent été reportée dans les années précédant le scandale. Même si le rejet ou le report de la décharge n'a aucune conséquence réelle sur l'agence, c'est un acte politique fort ; « normalement c'est un signal d'alarme, une agence devrait courir dans tous les

⁶⁰ Extrait de l'entretien n°4. Voir annexes.

⁶¹ Extrait de l'entretien n°4. Voir annexes.

⁶² Extrait de l'entretien n°4. Voir annexes.

⁶³ European Parliament, « Scrutiny of Frontex », 2022,

[https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2021/698816/EPRS_BRI\(2021\)698816_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2021/698816/EPRS_BRI(2021)698816_EN.pdf).

⁶⁴ Extrait de l'entretien n°5. Voir annexes.

⁶⁵ Extrait de l'entretien n°5. Voir annexes.

sens pour régler de telles choses, mais je crois que ce n'était pas vraiment pris au sérieux »⁶⁶. Le Parlement apparaît alors comme un acteur largement dominé dans la lutte politique qui s'est jouée autour du scandale Frontex, par l'agence elle-même, mais aussi par la Commission européenne qui incarne un acteur central pourtant passif du jeu de force. En effet, comme l'explique le/la secrétaire du Parlement, ce dernier a souvent essayé d'accroître son pouvoir de contrôle sur les activités de Frontex en tentant de faire des amendements aux propositions législatives de la Commission. En vain, puisque les amendements en faveur de ce contrôle accru ont à chaque fois dû être abandonnés en échange d'autres modifications⁶⁷.

Composé d'un représentant de chaque État-membre et des états non-membres mais adhérents de l'espace Schengen, le conseil d'administration de Frontex ou « management board », est l'organe le plus puissant de l'agence⁶⁸. Étant la seule entité extérieure à y posséder deux sièges actuellement occupés par la Directrice générale de la DG HOME Monique Pariat et par le directeur « Schengen et frontières extérieures » de la même DG, Matthias Oel, la Commission a une responsabilité particulière dans le processus de décision de Frontex. De fait, un(e) des fonctionnaires interrogés assurait que la Commission communique à une fréquence importante avec Frontex et sa direction au sujet des points les plus importants de l'agenda. Selon lui/elle, « la Commission entretient des relations plus étroites avec l'agence que les États membres. Ainsi, de manière informelle ou comme une sorte de "soft power", nous parvenons à influencer davantage une agence qu'un seul État membre ne le fait normalement, parce qu'il n'est pas nécessairement aussi proche de l'agence que nous le sommes »⁶⁹. Il/elle révélait néanmoins aussi que dans le cas où Frontex ne remplit pas certaines prérogatives essentielles de son mandat, comme ce fut le cas pour la nomination de quarante agents aux droits fondamentaux, il arrive que des échanges bilatéraux prennent place directement entre le directeur exécutif de l'agence et la commissaire aux Affaires intérieures Ylva Johansson, ou Monique Pariat. Dans la lettre envoyée par cette dernière à Fabrice Leggeri en décembre 2020, elle souligne fermement que Frontex doit se soumettre aux obligations de son mandat⁷⁰. Néanmoins, la lettre qui ne fait aucune mention de sanction s'apparente plus à une recommandation qu'à une véritable contrainte. Cette passivité a souvent été contestée par le

⁶⁶ Extrait de l'entretien n°4. Voir annexes.

⁶⁷ Extrait de l'entretien n°4. Voir annexes.

⁶⁸ « Règlement (UE) 2019/1896 du Parlement européen et du Conseil du 13 novembre 2019 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant les règlements (UE) no 1052/2013 et (UE) 2016/1624 ».

⁶⁹ Extrait de l'entretien n°3. Voir annexes.

⁷⁰ European Commission, « Letter from Monique Pariat to Fabrice Leggeri », 2020, <https://club.bruxelles2.eu/wp-content/uploads/2021/01/let-leggerifrontexpe@e201218.pdf>.

Parlement qui estime que l'implication de la Commission n'est vraisemblablement pas suffisante pour avoir un impact sur les manquements de Frontex, comme l'illustrent les propos du/de la conseiller(ère) politique au Parlement : « si la Commission était active au sein du conseil d'administration et essayait de faire en sorte que certaines choses se passent de la manière dont elles devraient se passer, plutôt que d'envoyer des courriels à tort et à travers... »⁷¹.

Cette passivité ne concorde pourtant pas avec les relations peu cordiales que Leggeri entretenait avec la Directrice générale et la commissaire aux affaires intérieures. En effet, en Janvier 2021, Ylva Johansson exprimait publiquement son fort mécontentement concernant « les mensonges répétés du directeur de l'agence Frontex devant le Parlement européen »⁷². L'hypothèse envisageable est alors que Fabrice Leggeri était soutenu par la Commission européenne car il a fait partie intégrante du paysage de l'agence, et ce particulièrement aux moments les plus importants de son développement : entre 2015 et 2022. Comme l'explique Tomas Staius : « entre 2009 et 2014, Frontex était essentiellement une agence d'analyse, pas vraiment opérationnelle. La montée en puissance de l'agence était éminemment attachée à sa personne. Donc est-ce que y a la crainte de la part de la Commission de se dire on le fait tomber et donc résultat on fait tomber Frontex par la même occasion... Peut-être... »⁷³.

Malgré une forte mobilisation de la presse, des ONG et du Parlement européen, en particulier de certains groupes comme les Verts, la domination de la Commission européenne qui reste relativement passive au regard des écarts de Frontex empêche pendant longtemps l'émergence du scandale. En revenant sur la sociologie du scandale et particulièrement sur le cadrage de Garrigou, nous comprenons que le scandale Frontex prend donc racine à deux moments⁷⁴. D'une part lorsque Leggeri dépasse les limites du consensus tacite, et d'autre part lorsque la Commission se joint finalement à la mobilisation du Parlement et des acteurs privés pour former une coalition élargie. Comment ce renversement des rapports de force s'est-t-il produit ?

Nous pouvons identifier un évènement précis datant de mars 2020 qui correspond au franchissement des limites imposées par le consensus. Lorsqu'une violation des droits fondamentaux se produit, Frontex a l'obligation de déclarer un Serious Incident Report (SIR) dans sa base de données interne et de le classer sur une échelle de 1 à 4 en fonction de sa

⁷¹ Extrait de l'entretien n°5. Voir annexes.

⁷² Nicolas Gros-Verheyde, « Droits fondamentaux. La gestion et les mensonges du directeur de Frontex dénoncés par la Commission furieuse », B2 Pro Le quotidien de l'Europe géopolitique, 20 janvier 2021, <https://club.bruxelles2.eu/2021/01/droits-fondamentaux-la-gestion-et-les-mensonges-du-directeur-de-frontex-denonce-par-la-commission-furieuse/>.

⁷³ Extrait de l'entretien n°1. Voir annexes.

⁷⁴ Garrigou, « Le boss, la machine et le scandale. La chute de la maison Médecin ».

gravité⁷⁵. Dans le cas d'un incident très grave, l'Article 46.4 de son règlement est sans équivoque sur la démarche à suivre :

« Le directeur exécutif, après avoir consulté l'officier aux droits fondamentaux et informé l'État membre concerné, retire le financement d'une activité de l'Agence, ou suspend une telle activité ou y met un terme, en tout ou en partie, s'il estime qu'il existe des violations graves ou susceptibles de persister des droits fondamentaux ou des obligations en matière de protection internationale liées à l'activité concernée. »⁷⁶

Lors d'une opération d'interception d'un bateau de migrants par les garde-côtes grecs, les opérateurs vidéo de Frontex signalent un refoulement collectif illégal de migrants où les garde-côtes grecs sont surpris en train de tirer un bateau présent dans les eaux territoriales européennes vers les eaux territoriales turques⁷⁷. Tomas Stadius explique : « cet incident aurait dû passer par les canaux normaux [les opérateurs de Frontex], sauf qu'il ne passe pas par les canaux normaux, il est qualifié en niveau 4, puis rétrogradé en niveau 2, le niveau 2 étant un niveau qui ne remet pas en cause la présence de l'agence. Et c'est Fabrice Leggeri lui-même qui s'en charge. C'est lui qui écrit au ministre de la Mer grec »⁷⁸. L'incident est alors classé sans suite, mais en interne, ça ne passe pas, c'est l'émergence des premières résistances⁷⁹.

En décembre 2020, l'OLAF ouvre une enquête sur Frontex après plusieurs plaintes déposées par trois membres du personnel de l'agence⁸⁰. OLAF opère une saisie au siège de l'agence à Varsovie et récupère des ordinateurs, des téléphones portables et des documents qui serviront à la rédaction d'un rapport accusateur qui conclut à différents manquements et violations de l'agence, notamment sur le point très controversé des refoulements illégaux de migrants⁸¹. Fin 2021, certains hauts placés de la Commission triés sur le volet et les membres du conseil d'administration de l'agence ont accès aux conclusions du rapport. Cet épisode marque le début du processus de délégitimation de Fabrice Leggeri, caractérisé par un moment clé où les acteurs qui cautionnaient ses manquements décident de se mobiliser. C'est le cas

⁷⁵ Frontex, « Fundamental Rights at Frontex », <https://frontex.europa.eu/fundamental-rights/fundamental-rights-at-frontex/fundamental-rights-at-frontex/>.

⁷⁶ « Règlement (UE) 2019/1896 du Parlement européen et du Conseil du 13 novembre 2019 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant les règlements (UE) no 1052/2013 et (UE) 2016/1624 ».

⁷⁷ Extrait de l'entretien n°1. Voir annexes.

⁷⁸ Extrait de l'entretien n°1. Voir annexes.

⁷⁹ Extrait de l'entretien n°1. Voir annexes.

⁸⁰ Charles Jaigu, « À qui profite la cabale contre Frontex ? », Le Figaro, 4 mai 2022, <https://www.lefigaro.fr/vox/monde/charles-jaigu-a-qui-profite-la-cabale-contre-frontex-20220504>.

⁸¹ OLAF, Final report on Frontex.

pour la France qui était d'un soutien sans faille pour le directeur exécutif car elle bénéficiait d'avoir un Français à la tête de la plus grosse agence européenne. Comme l'explique Tomas Staius : « c'est un super atout d'avoir un Français à la tête de l'agence, ça veut dire des liens forts avec Beauvau, ça veut dire une coordination, ça veut dire tout ça... Sauf que ça ne se passait pas si bien. Leggeri ne s'entendait pas très bien avec les équipes de Beauvau et Beauvau ne voulait pas de mauvaise pub, il y avait un peu un côté mauvaise pub... »⁸².

Tout comme il y a eu une désolidarisation avec la France, la même chose s'est opérée avec la Commission qui ne souhaitait pas que l'image de l'Union soit entachée. Il s'est peut-être aussi joué, en interne, entre les DG, les commissaires et même la Présidente, des discussions où la méfiance envers Leggeri s'est installée. Si ce n'est qu'une spéculation, les profils de Monique Pariat, ancienne Directrice Générale de la DG aide humanitaire et protection civile, d'Ylva Johansson, socio-démocrate en faveur de la création de voies légales à l'immigration⁸³, et d'Ursula von der Leyen, dont une des priorités du mandat est de donner « un nouvel élan pour la démocratie européenne »⁸⁴, témoignent de la volonté de la Commission d'incarner une nouvelle image. Enfin, en interne de l'agence, certains ne cautionnaient plus les manquements de Leggeri et n'étaient pas d'accord de maquiller les SIR ou d'en empêcher la consultation par l'officier aux droits fondamentaux, comme l'a montré le rapport de l'OLAF qui a aussi révélé des échanges privés entre certains membres de la direction dans lesquels ils font référence à l'officier aux droits fondamentaux et à ses agents comme « un groupe indépendant et non de véritables collègues de Frontex agissant contre les intérêts de l'Agence et soutenus par les partis de gauche au Parlement européen »⁸⁵.

Alors, nous comprenons que lorsque le franchissement des limites se produit, les différents acteurs qui avaient jusque-là consenti (la Commission, la France, le conseil d'administration de Frontex) au durcissement de l'agence et de ses pratiques, remettent en cause le système. Comme l'explique bien Dobry : « les processus de délégitimation sont pensés d'abord en tant que formes particulières de réduction du soutien diffus et [...] en tant qu'évolutions à long terme, les retraits de légitimité correspondant à une lente érosion des sentiments ou des croyances en la légitimité du régime ou des autorités, et se situant par

⁸² Extrait de l'entretien n°1. Voir annexes.

⁸³ Emmanuel Berretta, « Qui veut faire tomber le patron de Frontex ? », Le Point, 17 février 2021, https://www.lepoint.fr/europe/qui-veut-faire-tomber-le-patron-de-frontex-17-02-2021-2414397_2626.php.

⁸⁴ « Un nouvel élan pour la démocratie européenne », Commission européenne, https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/new-push-european-democracy_fr.

⁸⁵ OLAF, Final report on Frontex. Traduit de l'anglais.

conséquent en amont des crises politiques qu'ils contribuent à produire »⁸⁶. Il convient alors de parler d'une « crise de confiance »⁸⁷ qui a participé au renversement des rapports de force entre les acteurs initialement dominés et les acteurs initialement dominants.

Le scandale éclate finalement au grand jour lorsque le collaboratif de journalistes Lighthouse Reports publie en avril 2022, en collaboration avec les journaux européens Der Spiegel, SFR, Republik et le Monde, une enquête qui prouve grâce à une vidéo, le maquillage de nombreux cas de refoulements collectifs de migrants dans la base de données interne de l'agence⁸⁸. Alors que les journaux et ONG étaient initialement assez marginalisés dans le champ de cette lutte politique, leur implication dans le travail d'enquête du Frontex Scrutiny Working Group du Parlement européen⁸⁹ leur a permis de bénéficier d'une légitimité plus importante. Et pour cause, peu après cette publication, une réunion exceptionnelle du conseil d'administration de Frontex est tenue, suite à laquelle Fabrice Leggeri annoncera officiellement sa démission le 28 avril 2022. Si certains parlent d'une démission inéluctable⁹⁰, est-ce qu'elle serait en réalité le résultat d'un vote à huis clos du conseil d'administration de Frontex ? C'est possible, comme l'explique un(e) des fonctionnaires de la DG HOME : « le conseil d'administration nomme le directeur exécutif et peut aussi le démettre de ses fonctions »⁹¹. Si nous ne pouvons pas garantir, avec les données que nous avons recueillies, que c'est ce qu'il s'est passé, l'hypothèse est que certains acteurs qui incarnaient traditionnellement le soutien de Leggeri, en l'occurrence, la France et Commission européenne, ont décidé de ne plus cautionner ses manquements.

Lorsque Leggeri dépasse les limites du consensus tacite, le rapport de force est renversé par des groupes qui se lient. On parle alors d'une mobilisation multisectorielle. Néanmoins, et

⁸⁶ Michel Dobry, « Crises politiques et processus de délégitimation », dans *Sociologie des crises politiques*, vol. 3e éd., Références (Paris: Presses de Sciences Po, 2009), 285-316, <https://www.cairn.info/sociologie-des-crisis-politiques--9782724611250-p-285.htm>.

⁸⁷ Sénat, « Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes », 2022, <https://www.senat.fr/leg/exposes-des-motifs/ppr22-197-expose.html>.

⁸⁸ Julia Pascual et Tomas Staius, « Frontex, l'agence européenne de gardes-frontières, a maquillé des renvois illégaux de migrants en mer Égée », *Le Monde*, 27 avril 2022, https://www.lemonde.fr/international/article/2022/04/27/refoulements-en-mer-egee-les-recensements-errones-ou-mensongers-de-frontex_6123944_3210.html.

⁸⁹ European Parliament, « Working document on report on the fact-finding investigation on Frontex concerning alleged fundamental rights violations », 2021, https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/LIBE-DT-692887_EN.pdf.

⁹⁰ Emmanuelle Stroesser, « Frontex. Pris dans la tourmente, Fabrice Leggeri démissionne. Une soupape aux problèmes, pas la solution », *B2 Pro Le quotidien de l'Europe géopolitique*, 29 avril 2022, <https://club.bruxelles2.eu/2022/04/frontex-pris-dans-la-tourmente-fabrice-leggeri-demissionne-une-soupape-aux-problemes-pas-la-solution/>.

⁹¹ Extrait de l'entretien n°3. Voir annexes.

comme le souligne Dobry : « consensus ne veut pas dire accord »⁹². Alors, nous pouvons envisager que les acteurs traditionnellement passifs n'ont peut-être pas pu bénéficier d'une fenêtre de mobilisation avant que cette dernière ne soit ouverte par l'émergence du scandale. Dans ce contexte, il est intéressant de reprendre le cadrage de Garrigou qui explique que les acteurs se mobilisent quand ils entrevoient finalement une opportunité d'arriver à leurs objectifs. La mobilisation est alors le résultat de calculs politiques et se produit « quand le système de transgression paraît suffisamment menacé »⁹³.

La démission de Fabrice Leggeri semble ainsi être le résultat d'une large mobilisation d'acteurs⁹⁴, qui n'auraient individuellement pas suffi à produire le même effet. Tomas Stadius explique : « en interne il y avait des pressions, en externe il y avait des pressions, il y avait la presse qui écrivait tout le temps, la Commission était de mauvais poil parce qu'ils ont tout foiré, ça faisait quand même tout un ensemble... »⁹⁵. Tandis que les personnes qui travaillent au Parlement insistent sur d'autres éléments : « c'est cette impulsion publique et le besoin d'un bouc émissaire [...] qui ont en quelque sorte levé sa protection »⁹⁶ ou encore « l'OLAF, [...] c'est avec ça qu'il a perdu la confiance des États membres ; les membres du conseil d'administration de Frontex, qui était son organe principal »⁹⁷. Fabrice Leggeri lui, dévoilait dans la lettre officielle qui annonçait sa démission : « j'ai pris la décision de démissionner car je ne peux pas rester pour mettre en œuvre ce qui n'est pas le mandat de l'agence »⁹⁸. Si la gauche se réjouit globalement de son départ, il bénéficie cependant toujours du soutien de la droite. Nicolas Bay, eurodéputé membre du Rassemblement National, exprimait sa solidarité à l'ancien directeur exécutif de Frontex dans le magazine de droite Valeurs Actuelles. Selon lui, cette démission est un acte politique visant à avertir les États-membres de la tournure droit-de-l'homme prise par Frontex au dépend de la protection des frontières extérieures de l'Union⁹⁹. Alors, si chacun y va de ses spéculations personnelles, il est évident qu'il n'y a pas de réponse

⁹² Michel Dobry, « Le jeu du consensus », *Pouvoirs, revue française d'études constitutionnelles et politiques*, n°38 (1986): 47-66, <https://www.revue-pouvoirs.fr/Le-jeu-du-consensus.html>.

⁹³ Garrigou, « Le boss, la machine et le scandale. La chute de la maison Médecin ».

⁹⁴ Voir annexes pour un tableau récapitulatif des acteurs influents connus.

⁹⁵ Extrait de l'entretien n°1. Voir annexes.

⁹⁶ Extrait de l'entretien n°5. Voir annexes.

⁹⁷ Extrait de l'entretien n°4. Voir annexes.

⁹⁸ Jean-Marc Leclerc, « Les dessous de la démission fracassante du patron français de Frontex, Fabrice Leggeri », *Le Figaro*, 4 mai 2022, <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/les-dessous-de-la-demission-fracassante-du-patron-francais-de-frontex-fabrice-leggeri-20220504>.

⁹⁹ Nicolas Bay, « La démission du directeur de Frontex est un signal d'alarme », *Valeurs actuelles*, 8 mai 2022, <https://www.valeursactuelles.com/politique/tribune-nicolas-bay-la-demission-du-directeur-de-frontex-est-un-signal-dalarme>.

tout à fait complète à cette question car certaines parties du puzzle relèvent d'une analyse qui va au-delà du champ du visible.

Conclusions

Ce mémoire a exploré les dessous de la démission de l'ancien directeur exécutif de Frontex, Fabrice Leggeri. En se basant sur différents travaux de sociologie politique, ce travail a fait l'hypothèse que cette démission est le résultat d'un durcissement sectoriel qui a été porté aux limites d'un consensus tacite, permettant une mobilisation autour d'une coalition élargie d'acteurs. Nous avons montré par la revue des politiques d'immigration européennes et des nombreuses réformes de Frontex visant à élargir ses pouvoirs et son autonomie opérationnelle, que l'immigration irrégulière est communément traitée comme un enjeu sécuritaire par l'Union européenne. Ce processus a été renforcé par Fabrice Leggeri, un directeur au profil autoritaire qui a participé à la mise en place de certaines pratiques radicales comme l'isolement de l'officier aux droits fondamentaux ou le maquillage de refoulements illégaux de migrants.

Les entretiens réalisés ont permis de restituer, en partie, les dynamiques du jeu de force qui s'est produit entre les différents acteurs du triangle. La transgression de l'arrangement tacite par Leggeri a contribué à l'ouverture d'une fenêtre d'opportunité pour une mobilisation multisectorielle. Autrement dit ; l'éclatement du scandale est aussi marqué par un renversement des rapports de force traditionnels entre des groupes qui se lient : la Commission, un acteur dominant mais passif, et le Parlement, la presse et les ONG, des acteurs dominés qui essayaient depuis longtemps de faire résonner leurs inquiétudes au sujet des nombreux manquements de l'agence. Néanmoins, nous avons pu identifier deux autres acteurs clés dans cette lutte politique : l'OLAF, et la France. Si le rapport de l'office européen de lutte antifraude a participé au processus de délégitimation du directeur exécutif, la remise en cause du soutien Français est sans doute un facteur charnière dans sa démission.

Cette recherche est limitée par la confidentialité de certaines données ce qui n'a peut-être pas permis de saisir toutes les subtilités des enjeux inhérents à cette lutte politique. Il serait donc incorrect de prétendre qu'aucun autre facteur n'est entré en jeu dans la fabrication du scandale Frontex ou dans la démission de Fabrice Leggeri. S'il est clair que ce dernier fut en partie rattaché au développement singulier de l'agence, Georgakakis explique toutefois que

« le scandale pourrait bien représenter un instrument de mise en ordre du jeu politique »¹⁰⁰. En ce sens, reste à savoir si le scandale Frontex pourrait être synonyme d'un rééquilibrage des rapports de force entre les différents acteurs de cette lutte. Alors qu'un nouveau directeur exécutif est aujourd'hui à la tête de l'agence, pour beaucoup, l'espoir est qu'il puisse incarner une nouvelle image. Par conséquent, l'analyse d'une éventuelle transformation de l'agence et de ses pratiques pourrait constituer la base d'une recherche future.

¹⁰⁰ Georgakakis. « La démission de la Commission européenne : scandale et tournant institutionnel (octobre 1998 - mars 1999) ».

Bibliographie

Références bibliographiques

- Beauvallet, Willy, Sébastien Michon, Victor Lepaux, et Céline Monicolle. « Les logiques du recrutement et de l'investissement politiques au Parlement européen ». In *Le Parlement européen au travail : Enquêtes sociologiques*, 29-48. Res publica. Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2022. <https://doi.org/10.4000/books.pur.145072>.
- Bigo, Didier. « Le “phagocytage” des questions de migration et de libre circulation en Europe par les enjeux de sécurité ? » *Migrations Société* 116, n° 2 (2008): 73-84. <https://doi.org/10.3917/migra.116.0073>.
- Bigo, Didier. « Sécurité et immigration : vers une gouvernementalité par l'inquiétude ? » *Cultures & conflits*, n° 31-32 (mai 1998). <https://doi.org/10.4000/conflits.539>.
- De Blic, Damien et Lemieux, Cyril. « Le scandale comme épreuve : Éléments de sociologie pragmatique ». *Politix* n° 71, n° 3 (2005): 9-38. <https://doi.org/10.3917/pox.071.0009>.
- Dobry, Michel. « Crises politiques et processus de délégitimation ». Dans *Sociologie des crises politiques* 3e éd., 285-316. Paris : Presses de Sciences Po, 2009. <https://doi-org.ezpaarse.univ-paris1.fr/10.3917/scpo.dobry.2009.01>.
- Dobry, Michel. « Le jeu du consensus », *Pouvoirs, revue française d'études constitutionnelles et politiques*, n°38 (1986): 47-66, <https://www.revue-pouvoirs.fr/Le-jeu-du-consensus.html>.
- Dupont, Juliette. « Entre sécurité et rentabilité : Cadrages et recadrages de la politique de visa Schengen (1995 – 2015) » *Politique européenne* n° 65 (mars 2020): 122-47. <https://doi.org/10.3917/poeu.065.0122>.
- El Qadim, Nora. « Les politiques migratoires européennes : à la recherche d'un impossible compromis ? » *Migrations Société* N° 186, n° 4 (décembre 2021): 11-27. <https://doi.org/10.3917/migra.186.0011>.
- Gabrielli, Lorenzo. « Les enjeux de la sécurisation de la question migratoire dans les relations de l'Union européenne avec l'Afrique. Un essai d'analyse. » *Politique européenne* 22, n° 2 (2007): 149-73. <https://doi.org/10.3917/poeu.022.0149>.
- Garrigou, Alain. « Le boss, la machine et le scandale. La chute de la maison Médecin », *Politix*, vol. 5, n°17 (1992): 7-35, <https://doi.org/10.3406/polix.1992.1487>.
- Georgakakis, Didier. « La démission de la Commission européenne : scandale et tournant institutionnel (octobre 1998 - mars 1999) ». *Cultures & conflits*, n° 38-39 (juin 2000). <https://doi.org/10.4000/conflits.814>.

- Guiraudon, Virginie. « Les effets de l'eupéanisation des politiques d'immigration et d'asile » *Politique européenne* n° 31 (novembre 2010): 7-32.
<https://doi.org/10.3917/poeu.031.0007>.
- Howden, Daniel, Apostolis Fotiadis, and Antony Loewenstein. « Once Migrants on Mediterranean Were Saved by Naval Patrols. Now They Have to Watch as Drones Fly Over ». *The Guardian*, 4 août 2019.
<https://www.theguardian.com/world/2019/aug/04/drones-replace-patrol-ships-mediterranean-fears-more-migrant-deaths-eu>.
- Huysmans, Jef. « The European Union and the Securitization of Migration ». *JCMS: Journal of Common Market Studies* 38, n° 5 (2000): 751-77. <https://doi.org/10.1111/1468-5965.00263>.
- Léonard, Sarah. « EU Border Security and Migration into the European Union: FRONTEX and Securitisation through Practices ». *European Security* 19, n° 2 (juin 2010): 231-54. <https://doi.org/10.1080/09662839.2010.526937>.
- Léonard, Sarah and Christian Kaunert. « The securisation of migration in the European Union : Frontex and its evolving practices », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, n°48(6) (2022): 1417-1429, <https://doi.org/10.1080/1369183X.2020.1851469>.
- Tomaszewska, Sara. « The Evolution and Relevance of the European Border and Coast Guard Agency (Frontex) in Shaping the Asylum and Migration Securitization Process in the European Union ». *Przegląd Strategiczny*, n° 15 (2022): 313-30.
<https://doi.org/10.14746/ps.2022.1.19>.
- Vargovčíková, Jana. « Le scandale : fabrique de sens et arène de politisation ». *Revue des études slaves* XCI, n° 4 (décembre 2020): 573-87. <https://doi.org/10.4000/res.4028>.

Documents sources

- Commission européenne. « Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen vers une gestion intégrée des frontières extérieures des États-membres de l'Union européenne », 2002, <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2002:0233:FIN:FR:PDF>.
- Commission Européenne. « Crise des réfugiés : la Commission européenne engage une action décisive ». 9 septembre 2015.
https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_15_5596.

Commission européenne. « Un nouvel élan pour la démocratie européenne ». https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/new-push-european-democracy_fr.

Directive 2002/90/CE du Conseil du 28 novembre 2002 définissant l'aide à l'entrée, au transit et au séjour irréguliers, 328 OJ L § (2002). <http://data.europa.eu/eli/dir/2002/90/oj/fra>.

Directive 2008/115/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relative aux normes et procédures communes applicables dans les États membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier, 348 OJ L § (2008). <http://data.europa.eu/eli/dir/2008/115/oj/fra>.

European Commission. « Letter from Monique Pariat to Fabrice Leggeri ». 2020. <https://club.bruxelles2.eu/wp-content/uploads/2021/01/letterifrontexpe@e201218.pdf>.

European Ombudsman. « Biography, Fabrice Leggeri, Frontex executive director ». 2016. <https://www.ombudsman.europa.eu/fr/event-document/en/67566>.

European Parliament. « Scrutiny of Frontex ». 2022. [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2021/698816/EPRS_BRI\(2021\)698816_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2021/698816/EPRS_BRI(2021)698816_EN.pdf).

European Parliament. « Working document on report on the fact-finding investigation on Frontex concerning alleged fundamental rights violations ». 2021. https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/LIBE-DT-692887_EN.pdf.

Forensic Architecture. « Drift-backs in the Aegean Sea », <https://aegean.forensic-architecture.org/>.

Frontex. « Contingent permanent ». <https://frontex.europa.eu/fr/nos-activites/contingent-permanent/>.

Frontex. « Fundamental Rights at Frontex ». <https://frontex.europa.eu/fundamental-rights/fundamental-rights-at-frontex/fundamental-rights-at-frontex//>.

Greens/EFA. « FRONTEX recalée par le Parlement européen ». <https://www.greens-efa.eu/fr/article/press/meps-condemns-illegal-pushbacks-and-rejects-frontex-discharge>.

OLAF. Final report on Frontex. 2022. <https://fragdenstaat.de/dokumente/233972-olaf-final-report-on-frontex/>.

Règlement (UE) 2016/1624 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2016 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes, modifiant le règlement

(UE) 2016/399 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le règlement (CE) n° 863/2007 du Parlement européen et du Conseil, le règlement (CE) n° 2007/2004 du Conseil et la décision 2005/267/CE du Conseil, 251 OJ L § (2016).

<http://data.europa.eu/eli/reg/2016/1624/oj/fra>.

Règlement (UE) 2019/1896 du Parlement européen et du Conseil du 13 novembre 2019 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant les règlements (UE) no 1052/2013 et (UE) 2016/1624, 295 OJ L § (2019), <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019R1896>.

Règlement (UE) n° 656/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant des règles pour la surveillance des frontières maritimes extérieures dans le cadre de la coopération opérationnelle coordonnée par l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne, 189 OJ L § (2014), <http://data.europa.eu/eli/reg/2014/656/oj/fra>.

Règlement (UE) n° 1168/2011 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 modifiant le règlement (CE) no 2007/2004 du Conseil portant création d'une Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne », 304 OJ L § (2011), <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX%3A32011R1168>.

Sénat. « Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (exposé des motifs) ». 8 décembre 2022. <https://www.senat.fr/leg/exposes-des-motifs/ppr22-197-expose.html>.

Presse

À l'air libre. « Le plus grand trafiquant de migrants, c'est l'Europe ». Mediapart. 9 juin 2021, <https://www.mediapart.fr/journal/france/090621/le-plus-grand-trafiquant-de-migrants-c-est-l-europe>.

Bay, Nicolas. « La démission du directeur de Frontex est un signal d'alarme ». Valeurs actuelles. 8 mai 2022. <https://www.valeursactuelles.com/politique/tribune-nicolas-bay-la-demission-du-directeur-de-frontex-est-un-signal-dalarme>.

Berretta, Emmanuel. « Qui veut faire tomber le patron de Frontex ? » Le Point. 17 février 2021. https://www.lepoint.fr/europe/qui-veut-faire-tomber-le-patron-de-frontex-17-02-2021-2414397_2626.php.

- Gros-Verheyde, Nicolas. « Droits fondamentaux. La gestion et les mensonges du directeur de Frontex dénoncés par la Commission furieuse ». B2 Pro Le quotidien de l'Europe géopolitique, 20 janvier 2021. <https://club.bruxelles2.eu/2021/01/droits-fondamentaux-la-gestion-et-les-mensonges-du-directeur-de-frontex-denonce-par-la-commission-furieuse/>.
- Jaigu, Charles. « À qui profite la cabale contre Frontex ? ». Le Figaro. 4 mai 2022. <https://www.lefigaro.fr/vox/monde/charles-jaigu-a-qui-profite-la-cabale-contre-frontex-20220504>.
- Leclerc, Jean-Marc. « Les dessous de la démission fracassante du patron français de Frontex, Fabrice Leggeri ». Le Figaro. 4 mai 2022. <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/les-dessous-de-la-demission-fracassante-du-patron-francais-de-frontex-fabrice-leggeri-20220504>.
- Pascual, Julia et Tomas Staius. « Frontex, l'agence européenne de gardes-frontières, a maquillé des renvois illégaux de migrants en mer Égée ». Le Monde. 27 avril 2022. https://www.lemonde.fr/international/article/2022/04/27/refoulements-en-mer-egee-les-recensements-errones-ou-mensongers-de-frontex_6123944_3210.html.
- Staius, Tomas. « Refoulement de migrants en Grèce : l'enquête qui accuse Frontex ». Le Monde. 28 juillet 2022. https://www.lemonde.fr/international/article/2022/07/28/refoulement-de-migrants-en-grce-l-enquete-qui-accuse-frontex_6136445_3210.html.
- Stroesser, Emmanuelle. « Frontex. Pris dans la tourmente, Fabrice Leggeri démissionne. Une soupape aux problèmes, pas la solution ». B2 Pro Le quotidien de l'Europe géopolitique. 29 avril 2022. <https://club.bruxelles2.eu/2022/04/frontex-pris-dans-la-tourmente-fabrice-leggeri-demissionne-une-soupape-aux-problemes-pas-la-solution/>.
- Stroobants, Jean-Pierre. « Refoulements et gestion contestée : la pression s'intensifie sur le patron de Frontex ». Le Monde. 20 janvier 2021. https://www.lemonde.fr/international/article/2021/01/20/refoulements-et-gestion-contestee-la-pression-s-intensifie-sur-le-patron-de-frontex_6066916_3210.html.
- Sud-Ouest. « Le directeur du cabinet du préfet s'en va ». 2012. <https://www.sudouest.fr/thematiques/archives/storyline-9358976.php>.

Annexes

Acteurs influents connus

Nom	Institution	Lien avec le dossier Frontex	Portefeuille présent	Portefeuille antérieur	Affiliation politique lorsque connue
Monique Pariat	Commission européenne	Membre du conseil d'administration	Directrice générale de la DG HOME (Migration et affaires intérieures)	Directrice générale de la DG ECHO (aide humanitaire et protection civile)	Inconnue
Ylva Johansson	Commission européenne	Commissaire en charge de Frontex	Commissaire aux Affaires intérieures	Ministre de l'emploi suédoise	S&D
Matthias Oel	Commission européenne	Membre du conseil d'administration	Directeur « Schengen et frontières extérieures » de la DG HOME	Directeur « Migration et fonds de sécurité » de la DG HOME	Inconnue
Roberta Metsola	Parlement européen	Présidente du Frontex Scrutiny Working Group	Présidente du Parlement européen	Députée européenne	PPE
Tineke Strik	Parlement européen	Rapporteuse du Frontex Scrutiny Working Group	Députée européenne	Sénatrice des Pays-Bas	Verts

Récapitulatif des entretiens

Numéro d'entretien	Nom	Poste	Langue	Lieu
1	Tomas Staius	Journaliste d'investigation pour Lighthouse reports	Français	Vidéo-conférence
2	Anonymat désiré	Fonctionnaire de la DG HOME de la Commission européenne	Français	Téléphone
3	Anonymat désiré	Fonctionnaire de la DG HOME de la Commission européenne	Anglais	DG HOME, Bruxelles
4	Anonymat désiré	Secrétaire au Parlement européen	Français	Vidéo-conférence
5	Anonymat désiré	Conseillé(ère) politique au Parlement européen	Anglais	Vidéo-conférence

Entretien n°1 : Tomas Stadius - journaliste d'investigation chez Lighthouse Reports.

V : Pouvez-vous vous présenter et me dire ce que vous faites chez LHR ?

T : Ouais, carrément, je m'appelle Tomas Stadius, j'ai 33 ans, je suis journaliste depuis quasiment 10 ans. Je travaille sur les questions migratoires depuis 6-7 ans, quelque chose comme ça. Et je travaille avec les gens qui ont créé LHR depuis 5 ans je pense, avant même que ça s'appelle LHR. L'idée c'était de mettre en réseau des journalistes qui bossaient sur les questions migratoires, que finalement ces questions-là ne pouvaient que se résoudre que par des partages de connaissances entre des journalistes de différents pays sur ces questions-là. Et moi à l'époque je ne travaillais pas spécifiquement sur Frontex, je travaillais sur d'autres sujets liés à la migration avec Daniel et Klaas, moi je travaillais beaucoup sur les questions d'expulsion, notamment tout ce qui concernait les retours dans des pays à risques. C'est plutôt comme ça qu'on s'est connus.

Et en fait j'ai collaboré avec eux pendant plusieurs années en étant un peu partagé entre light house et d'autres choses, ce qui est toujours un peu le cas mais ce qui tend à devenir on va dire plutôt mon navire principal pour utiliser une métaphore maritime. Mais ouais voilà donc j'ai travaillé avec eux et donc en fait effectivement pour venir au cœur du sujet il y a 2 ans je pense à peu près puisque les premiers papiers sur libération que moi j'ai fait d'appeler y a 2 ans là comment j'ai commencé à travailler sur Frontex où c'était déjà un travail qu'ils avaient entamé puisque à l'époque les premières enquêtes sur les push-backs en mer Egée, notamment l'épisode un puisque je crois que c'est appelé comme ça sur le site de, l'épisode un qui était de Spiegel c'était déjà sorti et moi je suis arrivée un tout petit peu après.

V : donc c'est à ce moment-là qu'il y a eu les premières critiques sur au sujet de Frontex dans les dans la presse par les ONG où ça selon vous c'était déjà le cas avant ?

T : Il faut rendre un peu à César nous ce qui revient à César, il y avait déjà un travail Critique et de d'analyse en fait de cet acteur qui existait déjà notamment chez les ONG comme l'ONG britannique qui s'appelle State Watch qui fait beaucoup dans l'information et probablement la création de contexte en fait je pense que c'est Chris Jones qui est le chercheur en chef de State Watch qui a beaucoup bossé là-dessus. Il fait déjà beaucoup ça et je pense que par exemple l'ONG comme Fragenstaat en Allemagne faisait aussi déjà ce travail là, c'est à dire de demander systématiquement des documents qui avaient à faire avec le fonctionnement de l'agence mais disons que ce travail, je ne connais pas l'histoire en entier mais je suppose qu'il est un peu monté en puissance aussi effectivement avec l'arrivée de de Fabrice Leggeri en décembre 2014 enfin décembre 2014 pour la campagne, janvier 2015 pour sa nomination et je pense qu'il s'est un peu modifié au fil des années en passant d'un travail purement de transparence de la vie publique européenne à un travail plus analytique et nécessairement plus critique, donc on n'est pas du tout les premiers à avoir travaillé là-dessus et puis même la question des push-backs les associations de défense des droits humains en Grèce et pas uniquement... Il se trouve juste qu'on a peut-être mis en lumière avec un petit peu plus de force un peu plus peut-être de de d'obstination voilà.

V : Je m'étais demandé comment une agence comme ça européenne aussi grande avec un budget aussi important elle se retrouve à pratiquer des choses comme ça et à pouvoir camoufler... j'ai vu que vous parliez de maquillage des refoulements dans les répertoires de Frontex ?

T : Il faut clarifier truc c'est que en fait Frontex n'a jamais activement participé à un refoulement. Il faut revenir à... mais vous me dites si je vais au-delà du cas de l'entretien et si vous voulez parler de Leggeri plus spécifiquement mais en fait Frontex est toujours un acteur qui arrive en appui. Donc le cadre général c'est que vous êtes un état membre, vous êtes en difficulté aux frontières, on parle principalement des états qui sont en frontière extérieures, et vous demandez un appui de Frontex et donc il y a un cadre opérationnel, et toujours ce sont des missions jointes... Poséidon c'est ça, rapide support enfin c'est les soudanais... mais en fait c'est les États qui vous appellent donc vous arrivez avec des moyens dédiés, c'est-à-dire Frontex amène ses propres moyen, on appelle ça des moyens dédiés mais c'est souvent aussi des moyens qui sont fournis par les États membres.... un équipage suédois un avion français et cetera... qui est déployé pour un mois, pour plusieurs semaines dans une zone donnée et en fait le contexte c'est qu'il y a une question de gouvernance effectivement mais de de manière générale c'est un peu le maître d'orchestre on va dire de certains aspects de la politique migratoire il y a ça... mais c'est aussi in fine celui sur qui repose... c'est un peu l'œil de l'Europe aussi sur ses frontières et donc de fait il y a cette contradiction inhérente dans son mandat qui fait que en fait elle ne peut que être, vu l'état et la militarisation des frontières extérieures de l'union européenne, elle ne peut être que témoin en fait en permanence de violation des droits de l'homme et donc la question qui se pose effectivement c'est de savoir est-ce que Frontex fait ce qu'il faut pour les faire cesser ou ce que Frontex se retire et qu'est-ce qu'elle fait de toute cette information. Et ce qui nous amène au push back grec c'est que on s'est rendu compte que dans plusieurs cas pour des raisons internes et aussi pour

des raisons je pense politiques, la direction de l'agence qui était assurée par Fabrice Leggeri et par et par aussi tout un cabinet qui était aussi en grande partie composée de français à décidé un moment de ne pas être si diligent qui l'ont été sur d'autres exemples pour ce qui se passe en Grèce

V : Ils ont aussi des agents Frontex, donc ces agent, par exemple, s'il y a une mission disons d'un bateau grec, est ce que ils envoient de leurs agents sur le bateau ?

T : Non, en général, ça a pu arriver mais en général ce que vous avez c'est que vous avez donc des agents qui sont déployés en tant que Frontex, des garde-côtes français qui sont déployés à tel endroit sous le drapeau Frontex et vous avez des agents Frontex mais ce sont des agents de liaison, ce sont notamment eux qui font remonter les violations des droits et c'est eux qui ont posé problème à un moment. Mais vous n'aviez que jusqu'à récemment en fait aucun agent Frontex déployé... C'était le grand projet de Monique Pariat, d'Ylva Johansson et de Fabrice Leggeri : de créer le premier corps armé de l'Union européenne ce qu'ils appelaient les "standing corps", les garde-côtes européens mais ça c'est un développement assez récent mais il y avait tout un tas de problèmes réglementaires en fait pour les déployer, qui tenaient par exemple au port d'arme qui est différent dans tous les pays pour la législation. Et aussi à l'acceptation des garde-côtes et gardes-frontières locaux de la présence d'agents Frontex sur leur mission c'était pas non plus toujours quelque chose qui a été accepté.

V : Et sur la question de la Libye parce que j'ai aussi lu pas mal de trucs avec la Libye comme quoi l'Union européenne entretient un peu des accords pas officiels avec la Libye, qu'il y a des renvois de migrants enfin des trucs un peu trash... et je me demandais un peu si il y avait eu des découvertes spécifiques sur les connexions entre l'UE et la Libye.

T : Il n'y a pas de mystère hein... l'UE finance en fait une un certain nombre de moyens.... Notamment via l'Italie qui a des liens avec la Libye puisque c'est une ancienne colonie.... il y a des liens en termes de fourniture de matériel, il y a une mission de l'Union européenne par exemple qui s'appelle l'EUBAM en Libye, il y a des fournitures de bateaux il y a des formations qui sont assurées Privacy international qui avait fait pas mal de boulot là-dessus c'est un cadre un peu un peu différent pour le coup puisque vous êtes plus dans le dans l'Union européenne la question c'est des liens avec les pays tiers comme on les appelle et la Libye c'est ouais... autre chose, mais la Libye c'est une question de droit de la mer essentiellement donc il y a une partie de financement avec la question de la légalité... et d'ailleurs y a un jugement du Ombudsman maintenant là-dessus, il y a 3 mois, en se demandant si le contexte avait été suffisamment diligent dans les recherches d'impact c'est-à-dire est-ce que le matériel et formations vont servir à préserver les droits de l'homme ou est-ce que ça va être... bon bref ça c'est une autre question.... Mais la Libye, le cadre opérationnel... D'abord c'est une mission encore une fois italienne puisque il y a une mission italienne en Méditerranée centrale donc c'est sous l'égide de cette mission là que Frontex intervient et Frontex intervenait de différentes manières, ils intervenaient initialement avec des bateaux qui patrouillaient en Méditerranée centrale principalement pour lutter contre on va dire le trafic de biens et marchandises un peu le trafic d'êtres humains mais disons que le cadre était mixte comme souvent dans les missions de l'agence et Frontex a décidé, qui étaient d'ailleurs pas c'était pas les seuls hein, je veux dire l'opération mare nostrum s'arrête à un moment, Frontex a arrêté de mettre en fait ses bateaux en Méditerranée centrale et les a remplacés par des drones et des moyens aériens et en gros ce qui s'est passé c'est que le cadre opérationnel est que Frontex agit uniquement dans des cas de sauvetage et de naufrage et en fait un peu l'œil de tous les agents qui patrouillent dans la zone pour détecter les navires en détresse. La question en fait qui sous sous-tend à ça c'est... et c'est la même dans tous les papiers je pense que vous avez le sur le sujet et nous on a écrit aussi, c'est est-ce que les forces libyennes sont des forces de sauvetage ou est-ce que ce sont des forces d'interception, c'est ça la question qui sous-tend. Et à vrai dire c'est une question je pense c'est un peu le verre à moitié vide ou à moitié plein quoi moi je considère que ce sont des forces interception voilà après elles font du sauvetage c'est vrai. Si vous voulez ce qui est différent entre la mer Égée et la Libye c'est que on a assez peu de doutes au vu de la distance entre je sais pas ils partent de Misrata, Benghazi tout ça, on a assez peu de doutes sur le fait que les bateaux vont arriver à Lampedusa. En fait... le naufrage est quand même assez inévitable, il y a des bateaux qui arrivent mais... Donc la question est de savoir qui va sauver les gens et donc c'est pour ça que la question de détection et de Frontex c'est important et nous ce qu'on a essayé de chercher à savoir et qu'on a raconté c'était que Frontex a le droit de parler au Libyens en fait mais ils ont le droit de parler aux Libyens uniquement dans le cadre du sauvetage. Il faut qu'il ait une détresse pour qu'une communication entre les Européens et les gardes côtes Libyens, et uniquement par l'entremise du code de coordination maritime. En France on appelle ça un cross en Belgique peut-être c'est un cross aussi je sais pas comment ça s'appelle... MRCC c'est le code international : Maritime Rescue Coordination Center, en gros Frontex a le droit d'envoyer les coordonnées d'un bateau de détresse à cette institution qui ensuite envoie ou pas les informations. Sauf que tout ça est un peu hypocrite parce que en fait au MRCC c'est essentiellement des

garde-côtes qui prennent 1/4 au MRCC... Mais ça reste des garde-côtes. Et la question nous à 10000\$ c'était est-ce Frontex contacte directement les garde-côtes, ce qui serait illégal et on s'est rendu compte à l'époque qu'ils avaient un groupe WhatsApp avec les garde-côtes où ils discutaient entre eux... Alors tel individu peut être de quart au MRCC et donc changer de casquette et voilà... Mais c'est une question très différente et beaucoup plus compliquée parce qu'elle renvoie aussi à une appréciation du droit de la mer en fait ce qui n'est pas le cas dans la mer Égée. La mer Égée c'est un push-back très simple en fait il n'y a pas de zone tampon entre la Turquie et la Grèce : vous passez des eaux territoriales turques aux territoriales grecques tandis qu'en Libye vous avez un grand endroit où ce sont les eaux internationales. Alors certes vous avez ce qu'ils appellent la zone star donc c'est la zone... Chaque pays en fait déclare une zone où elle a soi-disant la responsabilité du sauvetage. Ok c'est à dire que logiquement c'est à eux de coordonner le sauvetage, ce qui ne veut pas dire que ce sont des eaux territoriales, ce qui ne veut pas dire non plus que les bateaux sauvetage type Ocean Viking et cetera n'ont pas le droit d'intervenir. Ça veut juste dire que l'autorité responsable là c'est les garde-côtes libyens. Pour le coup vous avez... pour le coup il y a une plainte au tribunal pénal international sur Frontex en Libye. C'est des avocats, un Français qui est assez sulfureux qui s'appelle Juan Branco qui a déposé plainte, associé à un avocat israélien qui s'appelle Omer Shatz.

V : Oui, j'ai vu: Frontlex?

T : Frontlex alors c'est son asso... c'est une asso ad hoc hein... pour faire chier Frontex hein. Mais lui avant d'avoir fait ça il avait déposé cette plainte.

V : Pour en revenir un peu à Leggeri, j'aimerais bien étudier du coup les différentes pressions qui ont potentiellement amené à sa démission et je sais pas si vous vous avez peut-être pouvoir me renseigner sur peut être les plus grosses parties prenantes autour de la démission. Je sais que la commission et le Parlement ils ont eu un rôle important mais pour les acteurs non gouvernementaux comme Lighthouse Reports, la presse ce que vous savez si par telle ou telle pression...

T : Vous pouvez lui demander à Fabrice Leggeri peut-être qu'il vous répondra. En tout cas moi il ne me répond pas.

V: (Rire). Mais je ne sais pas... fin est-ce que tous les articles que vous que vous pouvez écrire, est-ce qu'il y a du lobbying enfin j'en sais rien...

T : Alors... je vais être très... je.. il y a une partie de moi... c'est pas trop mon truc de dire on a fait démissionner des mecs... Mais on va voir si vous voulez on va refaire un historique ensemble et vous aurez des éléments de réponse et et si c'est pas clair... Pour la réponse compte je pense qu'on a participé effectivement grandement à créer une pression après je pense que c'était un jeu plus compliqué. Il faut se rappeler d'abord que en novembre 2020 je crois ou décembre 2020 l'OLAF ouvre une enquête donc l'organisme antifraude de l'Union européenne perquisition à Varsovie, ils saisissent des téléphones ils saisissent des ordinateurs... Les plaintes sont... il y a des faits de harcèlement, des faits des questions dans l'attribution de certains marchés publics, du favoritisme puis il y a toute une question organisationnelle on va dire sur la gouvernance de l'agence puisque le reproche qu'on a beaucoup fait à Fabrice Leggeri et à son équipe c'est de dire ce sont des hauts fonctionnaires français essentiellement... C'est à dire Fabrice Leggeri c'est un ancien de la DGEF donc la direction générale des étrangers en France puis il est passé à la DCI, qui est a un service de l'armée en fait chargé des partenariats internationaux. C'est un très bon technicien mais c'est essentiellement... C'est un énarque... C'est quelqu'un qui est très marqué par je pense l'organisation très centralisatrice de la haute administration française. Donc c'était déjà un reproche qu'on lui faisait c'est à dire d'être un peu brutal dans sa prise de décision. Moi des gens de Frontex me disaient, il gère Frontex comme une sous-préfecture c'est-à-dire de manière très autoritaire là où c'est vrai que les agences européennes, pour le mal et pour le bien, pour le bien parce que on travaille dans un contexte multiculturel c'est super pour le mal c'est que ça donne un peu l'allure de Games of Thrones, avec des alliances entre les Allemands et les machins qui veulent niquer des Français... Désolé pour mon langage trivial mais bon bref... Et donc l'OLAF ouvre l'enquête sur les faits de push-backs, c'est ça qui s'est passé.

Et en fait elle ouvre les l'enquête sur trucs bon il y a des y a des push back... Mais y en a surtout un, en fait, ou Fabrice Leggeri a pris un gros risque c'est à dire que qu'on s'est rendu compte que c'est un push-back je me souviens plus de la date il faudrait que vous regardiez mais il y en a un je crois que c'est en mars 2020 qui est vraiment cata où en fait... En regardant Spiegel vous auriez même les docs, les lettres... On a tout publié à l'époque mais en gros c'est assez clair quand même que les mecs tirent le bateau qui était dans les autres territoires grecques vers la Turquie quoi enfin tout le monde le sait, l'avion de Frontex le voit tout le monde le voit... Il y a assez peu de doutes et en fait, la procédure interne si vous voulez dans ce cadre-là c'est que l'agence Frontex a été témoin... Donc en l'occurrence l'opérateur vidéo ou l'agent traitant en Grèce déclarent un SIR : un Serious incident report c'est-à-dire un rapport d'incident sérieux qui ensuite est renvoyé à Varsovie qui est chargé en fait en fonction de ce qu'il contient de le qualifier de différentes manières. Il y

a des niveaux en fait de de gradation du SIR et au niveau 4 qui est en fait une violation manifeste des droits de l'homme ou d'une entrave de la demande d'asile et cetera... Un signalement qui doit mettre en cause la présence de Frontex en mer Égée et déclencher ce qu'ils appellent l'article 46. L'article 46 de la réglementation de Frontex c'est un article qui dit si Frontex est témoin de violation des droits de l'homme de manière persistante et répétée elle doit soit les faire cesser soit se retirer. Donc ça c'est la base et donc cet accident là il aurait dû passer par les canaux normaux sauf qu'en fait il ne passe pas par les canaux normaux, il est qualifié au niveau 4 puis rétrogradé en niveau 2 le niveau 2 étant un niveau qui ne remet pas en cause la présence de l'agence et c'est Fabrice Leggeri lui-même en fait qui s'en charge. C'est lui qui écrit au ministre de la Mer grec. Ces échanges encore une fois vous les trouverez ils ont été publiés. Et il lui dit bon écoute... Enfin je suis désolé je vous résume un peu, la lettre est évidemment plus polie mais bon... écoute qu'est-ce que c'est que cette histoire-là ce bateau là c'est quoi ce machin. Et les Grecs disent non non non non t'inquiète Fabrice tout va bien c'est juste notre nouvelle politique parce qu'on considère que l'afflux de migrants sur nos côtes est une menace hybride commandée par les Turcs et donc on a une réponse en termes de politique publique et de gestion des frontières beaucoup plus agressive. Et Leggeri dit : ok mec super très bien tout compris pas de problème et donc il dit à ses équipes non mais les gars c'était pas du tout une entrave aux droits de l'homme, c'est juste les Grecs avec leurs machin... Sauf qu'en fait le problème c'est qu'en interne vous avez eu des gens à qui ça a fait un peu quelque chose. Surtout que ce n'est pas le seul cas du tout et que en fait je pense que c'était un peu le premier épisode. C'est à dire ça a exposé le directeur dans une décision où c'était de ce qu'ils appellent les anglo-saxons du micro-management, c'était pas à lui de prendre cette décision. C'est une position très risquée très incertaine également quand même hein... parce que c'était voilà... et en fait ça a empoisonné l'histoire puisque d'ailleurs et c'est là où on arrive les journalistes... Il n'y a rien de plus plaisant pour un journaliste d'enquête que d'aller à l'encontre d'une position officielle de quelqu'un. Si vous voulez et en fait ça a fait qu'après le premier papier nous qu'on a fait sur l'OLAF où on racontait ce qu'il y avait derrière cette enquête, on l'a feuilletonné en fait... c'est-à-dire que des informations arrivaient... On ne l'a pas fait par plaisir mais si vous voulez le truc n'arrêtait pas de revenir et le Parlement européen a demandé une enquête, il y a eu un Frontex scrutiny working Group qui a commencé à poser des questions à Leggeri, il disait des choses contradictoires... C'était pas très clair. Bref le truc sentait pas bon, la commission en plus pour ajouter une brique, il y avait un biff avec la commission puisque avec la commission il a merdé sur plusieurs trucs : les standing corps ça patinait il arrivait pas en fait à les déployer puis il y avait la question des droits de l'homme. Il était censé embaucher 40 fundamental right officers qu'il n'embauchait pas. Il y avait une vacance d'ailleurs du poste de la patronne du bureau des droits fondamentaux, un" Espagnol XXX qui était en arrêt maladie, et qui était en guerre avec Leggeri et qu'il avait remplacé par une de ses proches. Bref, tout ça c'est que si vous voulez c'était de la matière à journaliste un peu qui aime bien gratter, c'est très facile parce qu'en fait il y avait tout le temps des machins à trouver. On continue nous on sort nos papiers toujours plus de trucs, on sort les vidéos d'une naufrage, on sort des rapports qui disent que c'est un push-back, il y a même des sous-titres en-dessous des photos... Tout ça étant quand même un jeu de dupe c'est-à-dire que il y a un peu un côté quand même en vrai tout le monde savait ce que les Grecs faisaient... Il y avait... moi j'ai pas trop de doutes là-dessus... je pense que tout le monde le savait et ça arrangeait un peu tout le monde parce que la Grèce était la principale porte d'entrée. Les démocraties européennes et les opinions publiques sont... Enfin, il y a une forme d'accord dans toute l'Europe qui en les gens veulent pas de migrants. C'est pas ce que je pense moi mais je pense pour les gouvernants c'est une chose que les Grecs fassent le sale boulot mais il faut pas trop que ça se voit quoi... Donc là ça se voit, premier problème. Le deuxième problème c'est que l'OLAF avance dans son enquête et donc il rentre ce rapport qui est quand même assez à charge mais Leggeri tient la barque "non mais je vais répondre tout"... Et je pense sincèrement que là où on a eu notre rôle à jouer c'était quand on a raconté que 1. Non seulement il le savait qu'il y avait des push-backs. 2. Leggeri est intervenu mais en plus, 3. Ils le cachaient dans leur base de données interne en entrant autre chose, une autre description, et ça, c'est sorti à la veille de la présentation des conclusions du rapport de l'OLAF où Leggeri était entendu. Et à mon sens, ce qui a tout changé c'est que les Français l'ont lâché. Les Français ont lâché c'est-à-dire que les Français se sont dit c'est sûr... Si vous regardez d'ailleurs les prises de position d'Emmanuel Macron c'est assez intéressant. Macron disait je pense avant les Européennes ou après les Européennes que la question de l'immigration ne pouvait être traitée que à un niveau européen, ce qui était quand même des signaux positifs à Leggeri c'est à dire de dire "moi le suivi des migrants je le mets un peu à distance on va on va discuter avec nos partenaires européens", dans le cadre de la présidence française de l'union ou des trucs comme ça. Et donc c'est un super atout d'avoir un Français à la tête de l'agence... ça veut dire des liens forts avec Beauvau, ça veut dire une coordination ça veut dire tout ça... Sauf que moi, ce qu'on m'a beaucoup raconté, c'est que ça se passait pas si bien en fait hein Leggeri ne s'entendait pas très bien avec les équipes de Beauvau et en fait Beauvau, il ne

voulait pas de mauvaise pub quoi, il y avait un peu un côté mauvaise pub. À mon sens... mais le vote est secret, je ne saurais jamais ce qui s'est passé exactement, mais les Français l'ont lâché et donc c'est un signal terrible si les Français vous lâchent. Il y a eu un conseil d'administration particulier : c'est chaque état membre de l'UE plus les membres de Schengen qui sont pas dans l'UE, plus la commission évidemment. Et en fait si je me souviens bien, il y a eu un donc un conseil d'administration, Management Board, ou Leggeri a été amené à s'expliquer "ouais non voilà c'est quoi cette histoire", parce qu'il y a des trucs dans le rapport de l'OLAF, il y a des textos où il se fout de la gueule de Monique Pariat. Il dit que les ONG sont de mèche avec les passeurs que la commission est de mèche avec les passeurs... Enfin des trucs qui... sur son téléphone professionnel encore une fois, quand on sait comment fonctionne la transparence au niveau d'UE c'est très risqué. Mais je pense que pour répondre à votre question pourquoi il a démissionné je pense on y a participé dans le sens où on a créé un bruit mais je pense qu'il a démissionné parce que la France l'a lâché. Après la France l'a lâché aussi parce qu'on créé un bruit, mais le dernier clou quoi c'est l'intérieur qui dit "waouh non".

V : Et pour le rapport de l'OLAF je vous demandais... Il était du coup secret, privé pendant tout un temps et un moment il a fuité par Fragnerstaat et vous... Et enfin il y a un intérêt de l'Union européenne de ne pas le sortir mais il y a aussi une question de transparence... Pourquoi est-ce que ils ne voulaient pas que qu'il soit rendu public ?

T : Le rapport alors d'abord le rapport de l'OLAF, si vous reprenez un peu toute l'histoire, le rapport de l'OLAF, nous on en avait déjà fait un papier en juillet et nous on récupère avec mon collègue de Der Spiegel, on récupère le rapport de l'OLAF en juillet et on fait un papier le 29 juillet, je le sais parce que mon fils est né le même jour. Et en fait on récupère ce rapport et ça fait la une du monde, mais Leggeri était déjà parti. Et pourquoi l'Union européenne ne veut pas le publier... Parce que... mais ça pour le coup je pense que faut voir... c'est une enquête administrative, est-ce-que les enquêtes administratives ont vertu à être publiées, pas tout le temps. Mais il y avait une forme de parano puisqu'en fait par rapport de l'OLAF, pendant assez longtemps tout le monde pouvait le consulter dans un bureau sécurisé sans téléphone portable, voilà... fin pas tout le monde, les États membres. Mais il était envoyé à personne.

V : Parce que j'ai vu un article c'était un entretien avec un shadow rapporteur où il disait "c'est un scandale nous on n'a pas accès au rapport, il y a que certains membres de la commission qui y ont eu accès", et elle parlait de questions de questions de transparence, elle comprenait pas pourquoi la commission du Parlement n'avait pas eu accès...

T : Alors le parlement a eu accès en fait... La commission LIBE l'a eu. Il me semble que le rapport de l'OLAF, il me semble qu'il est présenté en novembre 2021. Je pense que le premier conseil d'administration ou les conclusions sont présentées c'est novembre 2021 donc il doit être accessible dans la foulée aux représentants des États membres et la commission évidemment et ensuite pour les parlementaires ça doit être au printemps 2022.

V : Donc il y a pas selon vous, il y a pas eu un laisser faire par la commission ?

T : J'ai écrit ce que j'ai écrit vous savez enfin on est limité par ça... Moi je pense honnêtement... On n'a jamais réussi à prouver à quel point la commission savait tout ça et a un peu laisser faire et mariner... C'est possible ouais on a vu avec l'élection de Aija Kalnaja, donc la successeuse qui était la directrice de Frontex par intérim. On a fait un papier avec der Spiegel où on racontait que la commission savait qu'elle était sous enquête de l'OLAF au moment où elle devait être confirmée par un vote et en gros la commission a caché pour le coup, aux parlementaires, qu'elle était sous enquête de l'OLAF. Pour le coup ils l'ont fait donc est-ce qu'ils ont... Ils avaient des relations exécrables hein Leggeri, Pariat et Johnson, ils se détestaient. Après il y a un peu un côté si vous voulez en dégommant le directeur vous dégommez aussi l'institution puisque en fait c'était tellement, je sais pas s'ils l'ont fait mais je me dis un peu l'institution était tellement attachée à sa personne puisque en fait entre 2009 et 2014 Frontex c'était essentiellement une agence d'analyse en fait, pas vraiment opérationnelle... Donc en fait la montée en puissance de l'agence elle était éminemment attachée à sa personne. Donc est-ce que y a la crainte de la part de la commission de se dire on le dégomme et donc résultat on dégomme Frontex par la même occasion... Peut-être... Ceci dit moi j'ai jamais pu... Ouais...

V : J'ai vu Leggeri qui avait fait plusieurs interventions et qui disait que il y avait une disparité entre ceux qui considèrent Frontex comme une agence pour protéger les frontières de l'UE et puis le principe de non-refoulement des migrants. Du coup ça faisait une espèce de contradiction et il savait plus... A un moment il dit "on est on est schizophrènes" ou un truc comme ça...

T : Mais ça encore une fois le constat il est pas il est pas faux... Je veux dire ça s'appelle garde-côtes et garde-frontières c'est vrai que c'est deux fonctions antagonistes si vous voulez... Garde-côtes c'est quelqu'un qui sauve les gens en mer et qui les ramène à un port sûr et un garde-frontière c'est quelqu'un qui protège les frontières. Ceci dit que ce que Leggeri omet de dire c'est qu'il n'est jamais été autorisé en aucune manière

violier les droits de l'homme. Encore une fois son mandat il a toujours été éminemment clair. Et d'ailleurs il y a un je pense que si vous remontez les interviews que Leggeri a donné, il y a une interview en 2015 je crois où il dit "évidemment c'est pas un mandat facile mais préserver les droits de l'homme c'est le cœur du travail de l'agence". Donc en fait tout ça est un jeu de popul quoi enfin Leggeri essaie de se défendre un peu comme il peut. la vérité c'est que et je vais écrire un papier sur le monde astuce si vous lisez le rapport de l'OLAF c'est hyper intéressant... Vous voyez transparaître des choses... il y a des choses qui vont vous interpeller en matière de positionnement politique quand même... C'est à dire que c'est quand même pas rien ce qui est dit, ils disent les ONG sont des passeurs, les Turcs utilisent les migrants pour faire chier les Grecs, ils disent voilà on n'est pas le taxi de l'Europe... Enfin encore une fois ce sont des positions qui sont celles du Rassemblement national en France enfin faut quand même pas oublier ça je veux dire Thibault de la Haye Jousset, le directeur de cabinet de Fabrice Leggeri c'est quelqu'un qui a été attaché parlementaire d'un ancien du GUD, du groupe Union défense, c'est le plus gros syndicat d'extrême droite en France créé post 68, les rats ils s'appellent les rats du GUD... leur logo c'est une grosse celtique et il était l'attaché parlementaire d'un député qui était un ancien du GUD. Il a été formé à l'école Patrick Stéphanie. Patrick Stéphanie c'est l'architecte du ministère de l'identité nationale sous Sarkozy... Donc ce sont des gens qui ont des positionnements sur la question de l'immigration qui sont éminemment durs... Et Nicolas Bay, les gens du Front national sont très amis de Fabrice Leggeri, tous ouais... Donc il y a aussi ça en fait c'est à dire OK c'est vrai mais je veux dire personne n'a dit jamais dans aucun texte qui régule le fonctionnement de l'agence qu'il était OK de violer les droits de l'homme, personne n'a dit que c'était simple comme job mais personne ne dit qu'il avait le droit de le faire ouais de cette manière-là... C'est clair donc il y a aussi une hypocrisie un peu dans sa défense en fait on lui a jamais dit Oh c'est ok renvoie des migrants en mer c'est super il faut que tu protèges les frontières...

V : Ouais je vois... juste une dernière question est-ce que vous avez peut-être un avis sur pourquoi la migration devient de plus en plus une question sécuritaire au sein de l'union... Il y a des gens qui comme Fabrice Leggeri prennent des postes importants et qui ont des positions un peu droite voire extrême droite sur les questions comme ça... Vous pensez que ça peut être une des raisons ?

T : je pense que malheureusement de la droite à de l'extrême droite à la gauche je veux dire il y a un une forme d'embarras sur les questions migratoires je dirais, je sais pas en France le NPA peut-être qui dit que il faut ouvrir les frontières je veux dire personne ne dit aujourd'hui... Enfin voyez donc en fait il y a une forme de effectivement je pense qu'il y a une ambiance il y a un peu le sentiment au sein de l'Union européenne qu'il faut protéger à tout prix la vieille Europe contre la submersion migratoire. C'est triste à dire mais je pense que c'est des idées et... Mais en soi je ne pense pas que l'Europe... L'Union européenne assume de bosser avec les gardes de côtés Libyens, si vous voulez je réponds un peu à votre question de cette manière-là, c'est ouais... Bosser avec un pays qui viole enfin je veux dire encore une fois la Libye c'est un pays où les gens quand ils sont envoyés en Libye, ils finissent dans des camps où le viol est une arme de guerre comme une autre... C'est je pense, qu'il y a un côté effectivement où tout le monde a tellement intégré l'idée... Que la peur de cette submersion migratoire est un élément de politique quotidien que oui on est très ok de construire des murs... Je veux dire Fabrice Leggeri en soi n'est pas différent, il se trouve juste qu'il était à la tête de l'agence la plus riche de l'Union européenne donc c'est un peu différent mais je veux dire la Lituanie a légalisé les push-backs les Lituanais ils considèrent que c'est ok de renvoyer les gens de l'autre côté de la frontière si ça ne relève pas de l'asile, avec une évaluation sommaire... C'est pas les seuls hein nous en France je vous signale que il faut pas oublier que Vintimille et à Nice, cette région-là a un statut particulier quant au retour des migrants hein... C'est légal d'envoyer les gens de l'autre côté de la frontière si on estime qu'ils ne relèvent pas de l'asile. Donc encore une fois les exemples on peut les multiplier... En Bulgarie on construit des murs, en France je veux dire les Anglais bon ils sont plus en Union européenne mais ils ont décidé quand même d'externaliser leur demande d'asile au Rwanda... Fabrice Leggeri le truc c'est que c'est qu'en fait, et là où c'était important, c'est que c'était, c'est l'agence la plus riche de l'Union européenne, c'est quand même pas mal de moyens et donc en fait c'est très... Et puis il y avait cette situation en Grèce qui est quand même délirante la Grèce qui sont dans un déni quoi, c'est jusqu'au risible, enfin c'est risible ou à en pleurer je sais pas... Mais des preuves de ce qu'il s'est passé il y en a tellement je veux dire, et d'être associé à ça c'était un problème. Je pense que c'est l'esprit moyen de l'époque qui est un peu est un peu ouais un peu dramatique malheureusement sur cette question-là, et Fabrice Leggeri est le symptôme de ça en fait... Pour répondre je pense pas que Fabrice Leggeri ai emmené si vous voulez dans son sillage l'Union européenne, je pense que le fait que Fabrice léger soit à ce poste pendant des années, c'est plutôt un symptôme de ce qu'est devenue l'Union européenne sur cette question-là... C'est plutôt dans ce sens-là.

V : Si vous pensez à d'autres choses...

T : Moi je reste moi je pense qu'on a on a vraiment participé à créer un bruit par notre boulot... Je pense qu'on a participé effectivement à ça mais je pense sincèrement et peut-être que si vous arrivez à parler à des gens au ministère de l'Intérieur je pense ou à l'agence hein... Il y a des trucs qui sont hyper intéressants franchement puis vous voyez aussi les nationalités des agents qui sont impliqués dans les plus litigieux de l'agence... Vous verrez que c'est beaucoup scandinave par exemple... Ouais les scandinaves ils ont pétié un plomb quoi ils étaient là "mec tu ne peux pas faire ça" donc en fait ce qui tenait Frontex, ce qui tenait l'agence, c'était les Français, c'est le soutien des français, le soutien des Grecs évidemment, et le soutien des pays de l'est, en fait tous les durs en matière d'immigration le protégeaient. Sauf qu'il y a un moment je pense, qu'il y a un retournement et tout le monde s'est dit ça commence à faire beaucoup quoi... Et je pense que le fait qu'effectivement, beaucoup de choses se sont racontées, on a beaucoup dit que ça se passait pas bien avec Macron, qu'il traitait pas bien les gens, les États membres étaient agacés par ce directeur d'agence qui se prétendait un ministre qui se comportait comme un chef d'état quoi... il passait des coups de fils aux ministres... Tout le monde en avait un peu marre de ce mec quoi et les Français en plus... Mais le scandale aurait pas suffi je pense... Typiquement regardez comment il s'appelle Le Graët, le patron de la fédération française de football, il a démissionné mais dis donc qu'il aurait fallu quoi... Des accusations de viol, des harcèlements sexuels, le fait que la fédération française de football a travaillé avec des sous-traitants qui étaient esclavagistes au Qatar... Il en a fallu quand même beaucoup hein pour qu'il dégage quoi...

V : J'ai aussi lu pas mal de trucs sur la décharge budgétaire du Parlement qui a qui a refusé la décharge budgétaire...

T : Mais ça c'est symbolique franchement... c'est symbolique, ça n'engage en rien... en fait la décharge budgétaire ça veut juste dire en gros on vous valide pas votre budget pour vous faire chier, on le on vote pas, c'est comme si un comptable ne validait pas vos comptes en fait... C'est un peu ça quoi... C'est symbolique. Non je pense que c'est la commission qui a dit le mec il fait trop chier mais il fallait trouver quelqu'un d'autre... Les États membres et les gros États membres donc notamment la France l'ont lâché... Enfin le directeur du Conseil d'administration de Frontex qui est un Slovène à l'époque le détestait vraiment donc il y avait beaucoup de tensions aussi hein... on est voilà, tout le monde voulait quand même le tuer à un moment et je pense que c'est la France je pense que c'est le signe à un moment...

V : Il y a eu quelque chose d'extérieur mais y a eu aussi quelque chose en interne au sein de Frontex...

T : C'est sûr, c'est sûr, mais tout le monde tout le détestait hein, je veux dire Thibault là le directeur de cabinet, il est toujours sur le coup d'une enquête pour harcèlement moral et sexuel... hein donc Thibault c'était son directeur de cabinet c'était aussi un français... oui des gens des gens le détestaient... Leggeri à l'époque c'est un peu le haut fonctionnaire, un peu bah dans la lune... mais non le problème c'était l'animosité elle est principalement dirigée contre Fabrice Leggeri mais à la fin elle est aussi beaucoup dirigée contre son directeur de cabinet, c'est l'homme qui impose les décisions du patron c'est lui qui s'est mis en enfin, le harcèlement à vrai dire sexuel je sais pas d'ailleurs mais harcèlement moral sur... Après voilà chacun à l'époque avait un peu son opinion sur ce qui s'était passé pourquoi Leggeri était devenu comme ça...

V : Mais et lui il a été démis en même temps ?

T : Une semaine avant, 2 semaines avant, lui il est parti pareil parce que je pense que c'était plus tenable en fait... Mais encore une fois il disait le rapport de l'OLAF... Comment vous voulez en fait en fait à partir du moment où le truc est public tout le monde l'a lu comment vous voulez diriger une agence c'est pas possible en fait... Les mecs disent des trucs délirants ils disaient... Il y a des textos alors c'est le 3e lui, il est toujours là, il s'appelle Dirk Vanden Ryse qui est pour le coup flamand. Lui il y a des textos alors on devine que c'est lui quand on connaît un peu l'affaire on devine... Mais lui il disait les agents du fundamental rights officer ce sont des gros gauchistes. C'est pas possible en fait vous gérez des gens en fait... Évidemment il y a la pression les médias tout ça mais y a vos collègues de bureau en fait... Comment vous pouvez voir votre collègue après ça... Après que tout le monde sait que vous les avez traités de gros gauchistes, qui font chier, qu'ils ne comprennent rien, "on n'est pas de la même équipe"... Enfin c'était très violent... En interne des pressions en externe y avait des pressions, les États ne voulaient pas ; il y avait la presse qui écrivait tout le temps, la commission était de mauvais poil parce qu'ils ont tout merdé, ça faisait quand même tout un ensemble qui faisait que bon... à la fin de la journée wow... C'était... Et puis on a eu pleins... Il y a eu les notes de frais, enfin il faut se souvenir que Frontex organisait des dîners pour 90000 balles, enfin des histoires... On en a des dizaines et des dizaines... Ça ne s'arrêtait jamais, il y a toujours un nouveau machin... C'est que c'est une agence qui a grossi beaucoup de trop vite en fait il y a aussi ça c'est à dire que le contexte est passé d'une toute petite agence où personne ne voulait aller et tout au truc le plus cool de l'Union européenne avec une augmentation je sais plus de combien d'effectifs, avec un budget colossal... Il savait plus trop quoi en faire, et tout avec des missions qui devenaient des missions de police... Et encore une fois Fabrice Leggeri il y a aussi un truc sociologique, Fabrice Leggeri n'est pas un policier, c'est un cadre

de ministère de l'Intérieur, c'est très différent quand même... C'est un mec qui n'a pas servi, donc quand vous parlez et la sociologie notamment de certains états c'est qu'il n'y a que des flics, des douaniers ou des gendarmes, pas vraiment d'analystes. Donc vous êtes un flic le mec en haut tout le monde le déteste il foire tous les dossiers, tout le monde lui tape dessus dans la presse, la commission et les États membres aussi. Il y avait un peu le côté chez certains agents Frontex... Le mec n'est même pas flic quoi... Il ne comprend même pas la réalité du terrain il n'a jamais... Vous voyez, voilà... donc je pense qu'il y avait beaucoup d'éléments qui ont fait que voilà...

Entretien n°2 : Fonctionnaire à la DG HOME de la Commission européenne.

V : Peut-être commencer simplement par vous demander qu'est ce que... Donc l'unité B1 un vous êtes en charge des questions de frontières extérieures c'est ça?

X : Oui c'est ça, de Schengen et des frontières extérieures.

V : Donc est-ce que vous pouvez me dire brièvement le rôle de de Frontex dans dans ces politiques là?

X : le rôle de Frontex c'est de venir au soutien des États membres et des états associés Schengen pour la sécurisation des frontières extérieures pour en assurer la bonne protection protection. C'est vraiment ce rôle là, de tout mettre en oeuvre pour que les contrôles aux frontières extérieures se fassent le mieux possible, et aussi créer du soutien humain, logistique, technique aux contrôles par les états-membres, des frontières extérieures.

V : du coup les Fabrice Leggeri qui a démissionné l'année dernière, c'est pas forcément clair les raisons de cette démission... Est-ce que déjà vous pouvez m'expliquer comment ça se passe le changement de direction au sein d'une agence européenne comme Frontex?

X : Alors il y a des règles très précises, la démission c'est une démission comme n'importe quelle démission, quelqu'un qui ne veut plus travailler à un endroit... Les nominations à des postes de directeur exécutif d'une agence, ça répond à une procédure... Donc il y a un appel à candidature, une fois que les candidatures sont reçues il y a une évaluation des candidatures par le management board, le comité direction, il y a une audition au Parlement si je ne m'abuse, et ensuite c'est le comité de direction qui vote la nomination du directeur exécutif.

V : Ok... Et pour Leggeri spécifiquement quand il a rendu sa démission est-ce qu'il y avait des circonstances particulières? J'ai lu qu'il y avait eu quand même pas mal de tensions notamment avec la commission qui avait un peu rappelé Frontex à l'ordre sur différents points comme la mise en place d'agents au sein du département qui contrôle le bon respect des droits fondamentaux... Ce genre de choses... Donc est-ce que c'était pour ce ce type de raisons là que Fabrice Leggeri aurait pu rendre sa démission?

X : Honnêtement ça il faut... Nous commission, on ne peut pas parler à la place de Monsieur Leggeri, euh... Il faut regarder ce qu'il a mis en avant comme raisons dans la presse... C'est pas parce que j'essaie de faire la langue de bois mais... On est... Nous commission, on est membres du comité de direction donc c'est difficile de commenter le départ du directeur exécutif... Et je pense que quand on quitte un poste c'est toujours des raisons très personnelles. Il faudrait certainement voir avec lui... Je suis sûre même que si vous lui demandiez une interview il serait ravi de vous la donner.

V : (Rire) C'est vrai... J'y penserai. C'est plus l'aspect... c'est plus l'aspect par exemple j'avais lu un document où voilà cette histoire de rappel à l'ordre où on disait il faut que 40 agents soient mis en place dans cette ce département là. Si dans le cas où ou une agence ne respecte pas les recommandations de la commission, qu'est-ce que la commission peut faire pour que ses demandes soient respectées et qu'est-ce qu'elle fait dans le cas contraire?

X : Heuuu... Alors ça... Pour vous dire je ne saurai pas vous répondre... Heuu... Je pense qu'il faut regarder dans les... J'imagine qu'il doit y avoir un règlement et un accord de... Sur les méthodes de travail entre la commission et l'agence.

V : Ok... Je vais me renseigner. Je voulais vous poser une question... Vous pensez que ce changement de direction ça pourrait être un peu un synonyme de transformation de l'agence... Parce que y en a beaucoup qui qualifient un peu qui enfin qui qualifiaient l'agence ou la direction d'un peu dure, un peu autoritaire sous la direction de Leggeri.

X : [Rire]

V : Est-ce que vous pensez que ça va changer, que c'était spécifique à Monsieur Leggeri?

X : Euh... Alors... A un moment j'ai travaillé... euh... à un endroit. Je vous dirai pas lequel. Mais on me mentionnait souvent que "le poisson pourrit par la tête". C'est assez humain... Fin... Quand la méthode de management à la tête est... a certaines caractéristiques... Elles se retrouvent régulièrement aux échellons

inférieurs. Dès qu'on subit la pression, dès qu'on a une culture particulière... Bon bah les droits fondamentaux c'est pas si important que ça... Et que la tête est comme ça, bah forcément euh, les échellons inférieurs...

V : Oui je vois. Je voulais vous poser une question par rapport à l'aspect sécuritaire, parce que j'ai l'impression que la question de la migration c'est quand même... Ça devient de plus en plus une question de sécurité, et avec Frontex qui grandit en termes de d'agents et en termes de budget, pourquoi la question migratoire c'est une question de sécurité pour l'union?

X : Humm... Est-ce que vous pourriez répéter la question pour que je sois bien sûre de l'avoir comprise?

V : Oui, je voulais juste savoir hein... vraiment juste pourquoi... Ou alors si c'est pas le cas dites le moi, mais pourquoi la question migratoire c'est une question sécuritaire pour l'Union européenne, pourquoi est-ce que l'agence Frontex a autant de budget et à autant d'agents et est grandissante?

X : Ok. Alors, fin... Je ne pense pas que la commission, que l'Union européenne fasse le lien entre migration et sécurité, par contre, nous sommes un espace de libre circulation, des personnes, des biens, et des services. Donc, pour pouvoir circuler librement au sein de l'espace Schengen, c'est-à-dire les états-membres sauf l'Irlande et le Danemark et la Bulgarie, la Roumanie, Chypre, euh... Mais avec la Norvège, la Suisse, le Liechtenstein, et l'Islande, il faut qu'on soit sûrs que les gens qui circulent à l'intérieurs, ce soient des gens qui respectent nos règles. Que... En gros, ce soit pas des méchants, où des gens qui sont là depuis trop longtemps, où des gens qui n'ont pas fait en sorte d'avoir le visa nécessaire pour être sur le territoire de Schengen... Et donc, c'est pour ça que on fait en sorte d'avoir le meilleure controle possible aux frontières extérieures pour être sûrs qu'on est tranquilles à l'intérieur de chez nous... Et après, il y a aussi un deuxième élément qui n'est pas à négliger, c'est que euh... Comme vous savez il y a certains états qui utilisent les migrants comme un moyen de pression sur l'Europe, comme on a vu la Biélorussie l'année dernière... euh... On a aussi... Bah voilà, nous on est une zone de paix, mais il y a aussi la guerre tout autour de nous, et dans le monde, et il faut aussi qu'on soit... Euh... Conscients de ce qu'il se passe à l'extérieur. Et donc sans se dire, bah on va se barricader chez nous... En gros, on veut mettre une alarme, et dire que on ne laisse pas la porte ouverte pour que tout le monde rentre...

V : Pour la question des refoulements de migrants qui ont été voilà dénoncés par plusieurs ONG... Frontex y aurait assisté un peu ou aurait laissé faire des refoulements de migrants. Comment est-ce que la commission elle a réagi face à ça face à ces accusations?

X : Là encore je suis désolée je ne saurai pas exactement vous dire... Pour tout vous dire ce n'est pas mon dossier principal. Mais là je pense que la commission a réagit de manière assez ferme, en installant un officier en charge du respect des droits fondamentaux, qui a pour mission de s'assurer que Frontex et ses agents agissent en conformité avec les règles de protection des droits fondamentaux.

V : Il n'y a pas eu de sanction enfin c'était vraiment ce fundamental rights officer mais c'était pas encore des sanctions qui ont été prises quoi...

X : Non. Mais ça je pense qu'en plus c'est enfin... Des sanctions pénales bah ça non. Des sanctions administratives, à voir comment est organisé le règlement intérieur de l'OLAF, enfin qu'est ce que je raconte... De Frontex.

V : OK. Et une dernière question je voulais juste vous demander... Donc Leggeri dans plusieurs de ses interventions qui mentionne que en fait qu'il y a une disparité entre ceux qui considèrent Frontex comme un moyen de protéger les frontières de l'immigration irrégulière et le principe de non-refoulement. Est-ce que vous vous pensez qu'il y a une contradiction dans la nature de l'agence finalement?

X : Je ne pense pas... C'est pas parce que... Fin... Le principe de non-refoulement c'est juste de dire qu'on peut pas refuser les gens sans avoir analysé leur situation particulière. Euh... Mais donc ça... Ça contient bien la notion de controle. Pour moi c'est absolument pas contradictoire.

Entretien n°3 : Fonctionnaire à la DG HOME de la Commission européenne.

V : My first question was if you could introduce yourself in a few words?

X : So I'm X, I am the X of the DG HOME of the European Commission. I have been in this since end of 2020, but I've been working in this area since 2015 dealing mostly with the return of irregular migrants, readmission agreements with their countries and fight against smuggling of migrants.

V : And so your position now... What do you do exactly?

X : I coordinate the team that is responsible for these three matters in fact how our units as a sector responsible for the EU rules on the return of irregular migrants, so the return directive Frontex role of return and so on... So the internal side of the of the policy, and there is a second team that deals with the external

side of this policy, what we call the readmission, so the relations with third countries for the return of irregular migrants to the countries of origin and there is a third team, this third team works on prevention and fight against or prevention of irregular migration and fight against organized crime and is responsible for migrant smuggling. My role is of course to monitor coordinate steer guide on all these areas, so I'm involved in essentially all the files of the unit.

V : Ok. So you take decisions you does the Commission take any decisions regarding Frontex on these policies like it does it give any guidelines or recommendations?

X : Yeah... You may be familiar with the governance of Frontex so the governance of Frontex is essentially based on their own management board... In the management board the Commission only has two representatives around the table which is more than a member state but still is far from representative. By the way this is the case for all the European Union regulatory agencies. Now when it comes specifically to the matters related to return, we of course are in very close contact with Frontex as well in general terms... The Commission despite having only two votes and so on and so forth has a closer relationship with the agency compared to what member states could actually have... So informally or as a sort of soft power we do manage in my opinion to influence more an agency than what a single member state normally does because they are not necessarily as close to the agency as we are. The same is true also in the area of return so we work mostly with the return department of the agency that has been created relatively recently. So there used to be just one unit now there is a department with three different units headed by Mr. Ditolla who deals with matters related to return and then there is a deputy executive director that is responsible also for return. So these are our interlocutors we do have regular meetings with them every month and a half or so, precisely, in order to discuss all matters that are of particular importance for us because of course Frontex is operational but in our policy context the operational aspects plays a very important role in achieving what we would like to achieve in policy terms... Therefore this is roughly speaking how it works of course we agree at working level on several things on how to proceed on several files and so on and so forth without prejudice to the fact... And that I must say Frontex makes it very clear to us in many circumstances that when it comes to certain type of decisions that indeed would require the management board involvement and decision taking, then of course this is progressively brought to the attention of the management board with various instances internal to Frontex for discussing also with the member states of specific arguments. So this is roughly speaking how it is. I would say that we have a good relationship with Frontex and we manage to...Say to influence, but we are quite good at priority setting together. There are different perspectives of course, there are differences of views at times, but that I think it's part of the normal relations between different bodies and institutions.

V : So if I understand correctly, when a decision is made at Frontex, the management board is always involved or it's not always the case?

X : It depends on the type of decisions...More strategic decisions or more important decisions or decisions that would require a significant shift in budget or use of budget, of course must be decided by the management board. But the agencies in general from Frontex as well work on the basis of annual program and budget. So they will have their own work program for the agency whatever there is a section of return where the elements that are to be implemented for the following year are determined, and the budget is allocated for that purpose. Now this is a decision of the management board of course, the management board will not go in their meeting line by line and see everything, but they will endorse; they will adopt actually the work program and budget. Therefore based on that decision and if within the boundaries set by the work program and the budget, the agency can work and has a certain flexibility.

V : There are also the member states, one representative or so per member state that is in the management board?

X : Yes.

V : OK and so about the missions that Frontex take, are they in collaboration with member state officials, like policemen or...Not policemen but officers?

X : So I will talk about what I know which is more the work on the return side. I think it doesn't change much from what happens in the border management side but I'm not an expert on that. When it comes to returns, indeed Frontex works very closely with the national authorities. Now it depends on the activities, in the area of return, the historical power of Frontex has always been to organize what we call joint return operations to a third country; so several member states together putting irregular migrants on a plane, organized by Frontex to a country of destination. It is quite clear that you know... You need member states to cooperate and to... You have to work with the migration authorities of these member states but in fact the same happens also in other areas that Frontex is developing more and more, notably on voluntary return. So also voluntary return Frontex offers support to member states in buying tickets for planes essentially but this

is upon request of the competent authorities of the member states. So there must be always a channel of communication. Frontex is offering more and more support for I don't know, identification of irregular migrants in the EU, organizing workshops with third countries and so on... In all these activities depending on the member states that are interested, they are usually involved... Then there is maybe one activity that comes to my mind, where well, still the role of the member state is important may it may be less central or at least not necessarily triggered in its operationalization by member states, which is the new joint reintegration services that Frontex has. So Frontex has put forward the system to assist them for providing a reintegration assistance to returnee and this is essentially managed by Frontex itself, with civil society organizations that offer the service in the third countries. The involvement of the member states has been mostly upstream, at the very beginning, when they essentially say what other priority countries for us, and so Frontex takes that into account. But then on the implementation, is more Frontex, however and we come to the same point as before, still the people are being returned by the member states, so it is for them to refer them to Frontex, so there is always an input of the member states. So, the cooperation is very important, it will not work without cooperation between member states authorities and Frontex. Of course, there are member states that work and cooperate more with Frontex and member states that do less. And clearly, I think we have already said in several circumstances that there are... I don't remember precisely... But 5-6 member states represent roughly speaking 80% of return related activities of Frontex... So there are some that are very heavy weights for Frontex and some that we push constantly, so that all the member states use Frontex consistently.

V : Now you tell me if you don't want to answer that, but it is just about the administrative aspect of a change in director in a European agency, how does that happen?

X : I am not very much... So when you have a vacant post of course there is a whole process of selection which is the equivalent of any process of selection of senior management at the European Commission with one relevant difference I will get to that. So to the best of my knowledge, when there is a vacant post, the Commission in charge of the first phase of this election, so publishing the vacancy notice, doing the screening of the candidates, inviting people for interviews and preparing a short list. That short list... So they do also intermediate steps but this is the same thing that happens for directors for instance at the Commission. When it gets different is that then there are the hearings before the management board and the pre-selected person if my memory is correct goes to LIBE committee for a hearing for confirmation and then on that basis, the actual executive director can be appointed. So... But again I have been involved in this selection ages ago of another director but now I don't remember precisely. When it comes to the termination of a director well I don't think there have been many cases of actual termination but rather of resignation. When they realize, the person concerned realizes that there is no longer trust there are no longer the conditions for working, therefore they resign. But it is very common it's common... That it happens you I don't know how it works I think it was a case of resignation as well. But also in EASO (European Asylum Support Office), few years ago there was a case in which the executive director I think he is called Carreira, I'm not sure, a Portuguese national, also terminated his mandate beforehand. But I'm not able to say whether this was terminated by the management board which by the way is the entity responsible for that or it was a resignation.

V : Ok. So the management board could technically say you're not longer suited for the job?

X : The management board appoints, the management board can terminate the role of the executive director. But normally all of this is defined in the founding of regulation of Frontex.

V : I've read some of the recommendations that the Commission wrote to Frontex on for example this thing about getting new agents or monitors for fundamental rights. Can you, as the Commission, say if the agency doesn't comply, can you say something, can you do something?

X : Here again... So the Commission can always say something like any member states can express its opinion its sentiments its observations in relation to a certain situation. Now there are several ways of course for us at the Commission to express let's say our own dissatisfaction with something or our expectations concerning the development of a certain file let's say. Of course, one of the most powerful and formal ways of doing it is to raise this point in the context of the management board meeting. The precondition is that the point is on the agenda of the management board meeting, but of course also the agenda setting of a management board meeting is prepared. So formally, it is a decision of the executive director of the agency, practically he does a draft that is consulted with an executive committee where the Commission is also represented. So the content of the agenda is discussed what generally speaking, what are going to be the topics under each point is also raised, so that participants later on know what this is about. So if necessary, the Commission will push for putting the point on the agenda and then during the management board indeed could raise the point like for the monitors or something else but that is in my opinion not necessarily the most effective way of having a point go through and actually getting the agency doing what you want. There

are very regular exchanges with the agencies that take place I would say if not on a daily at least on a weekly basis with the senior management of the agency or any case the people involved on a technical level. So these are elements that are raised or if we have a problem or we see an issue with something, we will raise it before it arrives to the management board and we will try to solve it before it arrives to the management board. Of course, other ways if this issue is particularly sensitive from a political perspective is that the responsible commissioner will intervene by talking directly to the executive director there is also the press for doing that but that, I mean normally when things go to the press, because there is no other way, but that is not going to solve necessarily the problem... But it depends a lot on the issue at stake so on these famous fundamental rights monitors indeed there have been discussion over time about reinforcing the capacity of Frontex. To the best of my knowledge... But other people are much better placed than me because I haven't followed that closely... I don't think there has been any resistance as such to have these fundamental rights monitors. It is just that these are processes, with this election of 40 people I think, that takes time it's not something that is done overnight.

V : So let's say just to clarify, if there is a migrant, an irregular migrant found, within the EU after, for example having a visa then the visa expires, how does Frontex...?

X : Frontex does not have the power itself to do returns. It is the member states, so if you have an individual who indeed had... Overstayed his visa, or even more common you have a third country national citizen who arrives in the European Union irregularly then applies for asylum, but this application is rejected after that. So visa expiry or negative end of an asylum application, this person should receive a written decision telling him "we assessed your situation you have no right to stay in our country therefore you are asked to go and leave the territory within a certain period of time", and it is the responsibility of the member states to do that. However, they can ask for technical support for instance to organize the operation if it is a forced return. If it is a voluntary return, they can ask Frontex for instance to buy the tickets or they can ask Frontex to help getting the travel documents from the country of origin or to provide reintegration assistance so that when this person goes back to his country of origin, they can have some support over there and that ideally would make the return of the person more sustainable and the person would not need to migrate again. But it's always the member states... The return it's different than border management, because in border management or with the agreement of the member states, you can have Frontex officers actually acting as border guards... You cannot have that, or we haven't had that so far, when it comes to return. So Frontex can for instance offer escorts so when you are forced to return you have I don't know three people, they may be resistant to the return, so you may need to accompany them. Frontex can provide this support and fundamental rights officers that normally go in all return operations done by Frontex. But this is just for that phase of the return, but the issuance of the decision and all of that remains a national responsibility.

V : So it's the EU legislation that works for irregular returns?

X : So we have a directive of 2008 that is known as return directive that sets a framework and then of course being a directive, member states implemented it in national law and these are the actual rules that apply in every single member state, but there are all inspired by a single directive.

V : Ok. I've read a lot of academic literature saying that migration is often now considered as a security issue. Do you think it is the case considering that Frontex is now expanding and is going to expand again until 2027 I think, with more agents and so on.

X : I don't necessarily agree with this statement... For me, we are very much aware, and we are very much aware that in particular civil society organizations, NGO's, pro migration of course, push the argument of the securitization of migration. The fact that Frontex is growing doesn't mean that, in my opinion again, there is more attention to security. It is more that we want to make border and external border management something shared, that is no longer the responsibility only of Hungary or Italy or whatever, to protect the external borders from various risks that exist. Because essentially if you enter into the EU, therefore since there are no border controls within the EU anymore; the person can circulate more or less freely. So that is the idea behind Frontex, since the beginning and even more in the last years. Now I don't really see why they argued that we are talking about a securitization of Frontex activities, that we are mixing up migration and security. There are clearly some illegal activities that are happening at the borders and I'm not talking about the crossing of the border I am talking about the trafficking of human beings, the smuggling of migrants, let alone of course the smuggling of goods or all other things which are criminal activities, and that put the life of people at risk. I don't think that they are referring to these as securitization of the border, it is rather, I guess, they refer more to the fortress Europe approach and the fact that we want to make it more difficult to allow people to enter into the European Union. Now while I can understand that indeed there is more attention to protect the borders from irregular activities, on the other hand there are efforts, genuine, maybe not all successful but they are genuine, to increase the possibility of legal pathways and this is where

hopefully in some time we will be. We focus on protecting the borders because we want to avoid the people to arrive irregularly because this is extremely risky and let's face it also because it is politically very visible and sensitive and replace it with legal pathways, more legal pathways for people to arrive to the EU, including for asylum seekers and people who actually are fleeing situations of war, persecution and qualify for asylum, that is less interesting for the newspapers. So this is where we are trying to go, looking only at the protection of the border in my opinion is a bit short sighted or the way in which they look at the whole system as focusing on only protecting the border is a bit short sighted and done on purpose in my opinion. But it is also true that this has been the first thing that has been done even before opening up the more legal pathways which also to certain extent justifies the statement that they make. But this is also because at that moment in time when it happened 2016 to 2018, the level of arrivals had been very high and let's face it the situation that we had created so much issues within the union that the whole Schengen area was at risk, and we also needed to protect the Schengen area which is one of the biggest success of the European integration so there were good reasons for that...

Entretien n°4 : Secrétaire au Parlement européen.

V : Donc maintenant vous travaillez au Parlement toujours c'est ça j'ai bien compris ? Vous étiez X ?

X : C'est ça ouais je peux expliquer et ça va peut-être aussi indiquer un peu les limites peut-être avec ce que je peux contribuer. Alors à l'époque quand Monsieur Leggeri a démissionné j'étais dans X notamment responsable pour Frontex et en fait j'avais fait avoir à plusieurs reprises le règlement de Frontex alors je connaissais quand même assez bien l'agence et son fonctionnement mais maintenant je suis à la commission de l'environnement. C'est vraiment depuis 2 ans plus ou moins que je n'ai pas suivi vraiment les activités de Frontex alors c'est vraiment 2 ans où il y a beaucoup de choses qui sont passées alors peut-être il y a des choses que je ne me rappelle pas. Peut-être si j'ai le temps et on a un point que je peux éventuellement reconstituer avec mes mails ou quelque chose je veux bien le faire mais probablement il y aura une limite...

V : Bien sûr vous me dites si vous ne savez pas vous n'avez pas envie de répondre... Du coup ma première question c'est est-ce que vous savez à quel moment il y a eu le topic de Frontex qui a commencé à apparaître au sein du Parlement comme un problème avec les enfin les y a eu les premières accusations et tout ça est ce que si vous avez une timeline à peu près ?

X : Pour moi c'était vraiment, parce que moi je suis les activités de l'agence depuis son existence et moi j'étais au courant des accusations qui étaient là plus ou moins tout le temps hein et disons que il y avait au fur des avec les années il y avait toujours des hauts et des bas, chaque fois qu'il y avait quelque chose dans les journaux il y avait une attention un peu plus particulière et après ça s'est un peu retombé et après il y avait une autre histoire et c'était si je peux identifier un événement peut-être c'était quand même le rapport de Light House Reports, c'est là où parce que c'était quand même une vidéo et tout ça... C'était très... Moi je trouvais ça très bien fait et très convaincant et ça pour moi c'était quand même un moment un peu spécial.

V : Donc LIBE ils travaillent sur Frontex c'est ça hein... Il y a eu le Frontex Scrutiny Working Group, qu'est ce qui ils font spécifiquement sur Frontex sur quoi ils travaillent ?

X : Alors en général on peut dire que le Parlement a une fonction de supervision politique hein c'est à dire les fonctions de base du Parlement c'est faire la législation contrôler l'exécutif et faire le budget. Alors pour moi il y avait toujours vraiment une tâche pour le Parlement de regarder un peu ce qui se passe. Le défi c'est que tous les règlements de Frontex malheureusement, les dispositifs sont très pauvres en ce qui concerne les possibilités du Parlement de faire vraiment une supervision avec un peu de punch, de force. Dans toutes les négociations du règlement on a essayé de renforcer ces dispositifs et il y avait toujours une situation politique qui a empêché vraiment d'obtenir ça. C'était à deux reprises la même situation dans le sens où la proposition de la commission prévoyait la possibilité que dans les tâches de l'agence il y ai un retour d'un pays tiers à un 4e pays et pour supprimer cette possibilité du règlement on a chaque fois dû abandonner nos amendements concernant la gouvernance de Frontex et les possibilités du Parlement. Alors pour résumer, on a à plusieurs reprises essayer d'obtenir plus le pouvoir pour avoir vraiment un pouvoir de contrôle sur Frontex, alors ça on n'a pas eu. Le règlement prévoit toute une série de possibilités ça veut dire on obtient des documents on peut faire des visites, écouter le directeur, mais il y a rien dedans qui est vraiment un élément fort. Ce qu'on a essayé de faire déjà avant que le groupe Frontex soit créé, parce que ça c'est quand même assez récent hein, si je me rappelle bien j'étais déjà partie quand ça été créé. Mais on avait eu, ça existe encore, un groupe qui s'appelle Schengen Scrutiny, et là on a essayé parfois de discuter de sujets de Frontex, alors si on regrette les outils qu'avait la commission LIBE pour faire ce contrôle, alors, on a fait des missions chez Frontex avec

des rapports publics, ils sont à chaque fois une vingtaine de pages, je crois à l'époque c'était les rapports les plus détaillés sur ce que fait Frontex. On a aussi visité des activités de Frontex je me rappelle une fois on était en Bulgarie à la frontière, on a invité régulièrement la directeur pour dialoguer en LIBE, on a écrit des lettres, on a écouté d'autres personnes, on a reçu beaucoup de documents même si les documents étaient toujours très faibles, ils nous ont donné très peu... Ça c'était un peu les outils qu'on avait et c'était suite à cette période où il avait beaucoup d'accusations que ce groupe spécifique sur Frontex a été créé, mais là j'étais déjà partie...

V : Et donc il y a eu les premières accusations par les ONG, par les journaux, comment est-ce que ça a été reçu au Parlement? Est-ce qu'il y a eu des grosses réactions, est-ce qu'il y a des différences entre les partis, je sais que par exemple les Verts ils ont fait une pétition pour avoir plus de contrôle sur les droits fondamentaux....

X : Oui il y a eu des différences nettes et claires dans l'attitude des groupes politiques c'est très simple c'est la gauche qui était toujours très critique de Frontex qui évidemment ce sont des personnes qui ont des contacts réguliers et avec les ONG et pour eux c'est normal, c'est très important de les écouter et de reprendre leur points dans les débats au Parlement, par contre tout ce qui est centre ou droite qui sont bah... Ce sont des personnes qui ont plutôt tendance à être guillemets, protéger, ou de dire que voilà c'est le travail de Frontex qui est primordial, alors on n'a pas intérêt à les critiquer trop disons..."Il faut comprendre le contexte difficile..."

V : Ok... Avec la personne avec qui j'avais parlé on m'avait dit qu'il y avait eu un gros soutien de la France à Frontex parce que bah c'est un ancien fonctionnaire français Monsieur Leggeri et à un moment il y avait il y avait eu la France qui avait dit bon bah stop on ne peut pas vous couvrir enfin on ne peut pas vous soutenir non plus indéfiniment...

X : C'était évident que, qu'ils sont... Déjà pour pouvoir obtenir le poste d'une telle agence si c'est pas l'état membre d'origine entre guillemets qui soutient cette candidature ça va nulle part. Il y avait un soutien considérable de la France c'est clair. C'est le management board de l'agence qui choisit et là je crois il y a 2 membres de la Commission mais sinon c'est les États membres, et c'est justement que nous on a essayé à 2 reprises de changer. On avait dit que le directeur devrait être nommé en accord entre le Conseil et le Parlement comme ça la légitimité serait sur la base pas seulement des EM mais aussi des parlementaires et à ce moment-là il serait aussi plus facile pour le Parlement de mettre la pression sur un directeur qui ne suis pas entre guillemets les règles et de demander sa démission, mais avec une fosse légale derrière, pas seulement des mots politiques et c'est ça qui n'a jamais fonctionné.

V : il y a eu la démission donc le Parlement n'avait aucun pouvoir, il n'y a pas eu par exemple une recommandation ou ce genre de chose émise par le Parlement ?

X : Non.

V : Enfin moi ce que j'ai compris plus ou moins avec les entretiens que j'ai faits c'est qu'il y a eu quand même une grosse partie d'influence des ONG et des de la presse en fait qui ont fait un peu émerger le problème publiquement.

X : Mais il faut... je crois il faut faire attention parce qu'il y a certainement un niveau d'analyse qui est disons dans le domaine public alors ce que vous pouvez voir effectivement c'est les commentaires des ONG et cetera mais il y a une partie qui n'est pas en public. Ma thèse personnelle c'est qu'il n'a pas démissionné parce qu'il y avait les ONG, c'est un personnage... Disons qui n'a pas écouté les ONG avant, alors pourquoi une telle personnalité devrait démissionner parce qu'il y a des critiques des ONG, c'est pas logique... Alors à mon avis on devrait creuser ailleurs dans un espace qui n'est pas accessible pour comprendre pourquoi il a vraiment démissionné. Et pour moi ce qui a probablement été la clé c'est le rapport de OLAF. Parce qu'avec les ONG, il avait dit "c'est des ONG, c'est des accusations, c'est pas prouvé" et cetera. Et pareil pour les critiques de nos membres... Mais c'est pas ça qui l'a à mon avis fait démissionner. Mais OLAF, et ça c'était quand même plus... Ils ont un pouvoir derrière et probablement... mais ça c'est que la spéculation...C'est avec ça qu'il a perdu la confiance des États membres, les membres du Conseil d'administration de Frontex hein, parce que c'était ça son organe principal... Et alors je crois que dans l'analyse c'est, à mon avis hein, c'est très dangereux de faire un lien direct, voilà il y avait une pression publiquement visible des ONG il a démissionné... Mais la cause, à mon avis était dans un domaine plus caché...

V : Bien sur...Juste une petite question sur le management board, ils peuvent élire quelqu'un, ils peuvent aussi l'enlever ?

X : Oui.

V : Et ça on ne sait pas si ça a le lieu avec Fabrice Leggeri ?

X : Mais c'est justement ça un peu peut-être le défi de votre question c'est que ce qui a créé disons les conditions et les causes pourquoi il a démissionné pour moi c'était dans un domaine non visible pour nous hein... S'il y avait quelqu'un qui lui a téléphoné, si le président du comité l'a appelé ou tout ça, on ne va jamais savoir. Mais pour moi, il était, disons, dans les critiques avant hein... Ce n'était pas le premier épisode et il a jamais vraiment... Il n'a pas démissionné avant hein... Il est toujours resté. Mais la seule chose qui était différente cette fois-ci c'était le rapport de OLAF, de ça il faut se rendre compte, et d'ailleurs je crois que c'est Der Spiegel qui l'avait publié, je vous conseille de le lire...

V : J'ai vu par exemple dans un rapport de LIBE que il y avait une critique un peu du Parlement à la Commission, qu'il y avait eu un "lack of proactive engagement", que la Commission ne s'était peut-être pas assez impliquée sur l'affaire et que ils ne prenaient pas des mesures assez fortes... Qu'est-ce que ça veut dire selon vous ça ?

X : Mais c'est... Bon pour faire un par ailleurs hein... Un retour en arrière, le contexte dans lequel une agence de l'Union européenne agit c'est un comme un réseau complexe d'acteurs différents... Et la thèse c'est un peu que l'ensemble fait que les agences fonctionnent comme elles sont censées fonctionner. Et chaque élément est un peu important pour que ça fonctionne de les superviser. Et la Commission joue un rôle clé parce que c'est la Commission qui est avec 2 membres dans le comité de gestion, c'est la commission qui a un rôle clé sur le budget, c'est la commission qui est le gardien des traités. Alors il y a quand même, il y a un pouvoir réel et il y a des responsabilités hein. Ce que moi je trouvais vraiment décevant c'est que très longtemps, pendant des années, la commission a toujours un peu protégé Frontex, ils n'ont jamais vraiment été entre guillemets durs avec Frontex, ils ont toujours aussi soutenu le directeur et ils n'étaient pas très critiques, même en public "oui non mais il faut comprendre bla bla bla"... Et après une fois que c'est devenu un peu évident que peut-être il y a un problème, la thèse a changé, et c'est devenu "mais nous notre pouvoir est très limité, on peut très peu faire, on est que 2 membres là, c'est toutes les États membres, qu'est-ce que nous on peut faire..." Ça pour moi c'était chaque fois vraiment éviter d'assumer une responsabilité et encore moi personnellement, encore aujourd'hui je suis choquée comme citoyen entre guillemets qu'il y avait tout ça et à part Monsieur Leggeri, personne d'autre à démissionner, c'est quand même assez incroyable... On sait que la loi n'était pas respectée, une personne démissionne, il n'y avait même pas une procédure disciplinaire, ça veut dire il quitte son poste comme il quitte n'importe quel poste, et il n'y a pas une sanction ou un suivi par rapport à ça... Alors on parle de rule of law, ça c'est de grands mots mais c'est quand même... Moi je trouve ça pas normal, bon ça c'est moi...

V : Par exemple la décharge budgétaire, ça pouvait être un élément qui a mis la pression à Leggeri ?

X : Non non non... Pendant qu'il était directeur, mon impression, mais là je peux être honnête, c'est une impression, c'est très subjectif, il a souvent ignoré le Parlement complètement hein... C'était parfois difficile de l'avoir, les réactions par rapport aux demandes de Parlement étaient très lentes, ce n'était pas considéré comme quelque chose qu'il faut vraiment respecter. La décharge était refusée après qu'il ait démissionné, ça vous savez hein, il y avait l'année passée le refus de la décharge, mais attention, là aussi, il faut compter les voix parce que les votes c'était en contrôle budgétaire ; ce qu'on m'avait raconté dans les couloirs, c'était une de voix de plus qui a fait la différence et en plénière aussi... Mais aussi il faut savoir que refuser la décharge c'est un acte politique, c'est pas juridiquement, ça n'a aucune conséquence réelle c'est vraiment, c'est comme si dans une association on dit au trésorier on te fait plus confiance... Mais pour autant que la personne est là, la personne est là... Et il avait avant, il y avait des années où la décharge était reportée. Il y a toujours une première date où toutes les décharge sont votées, et si un cas va vraiment mal, on reporte pour demander plus de clarifications et tout ça... Et c'est c'était déjà le cas pour Frontex, et normalement ça c'est signal d'alarme, une agence devrait courir dans tous les sens quoi pour régler de telles choses... Bah je crois que c'était pas vraiment pris au sérieux et c'est ça que j'ai essayé de dire un peu, le Parlement manque vraiment d'un moyen, d'un outil avec la force pour superviser Frontex, c'est le problème de base...

V : Et donc maintenant ils ont encore le devoir de rapporter leurs activités au Parlement depuis qu'il y a eu le changement de direction ?

X : Oui, mais je conseille vraiment de prendre une fois le règlement Frontex et de faire le recherche avec le mot Parlement, ça va faire une liste d'une vingtaine, trentaine de points avec des obligations de Frontex vis-à-vis le Parlement. Évidemment ce document il est là, il reste en vigueur, mais il faut voir vraiment ce qui est la nature des pouvoirs du Parlement, c'est ça qui est vraiment le problème, parce qu'il n'y a rien qui peut vraiment obliger Frontex de quoi que ce soit.

V : Et est-ce que vous pensez que maintenant avec le changement de direction, il va y avoir peut-être un renouveau avec l'agence et ses pratiques ?

X : Mais ça c'est l'espoir... Je ne connais pas la personne... J'espère que les États membres ont fait un peu attention de choisir une personne pour éviter que les choses se répètent. Mais c'est aussi d'avoir tout le

contexte juridique dans laquelle la chose s'est produite et je trouve que de faire la thèse que voilà, c'est juste l'action de Frontex et tout ce qui s'était passé, c'était que le directeur qui est entre guillemets responsable, ça ce n'est aussi pas correct hein, parce qu'il faut vraiment regarder la culture de l'agence il faut regarder le règlement juridique, le cadre juridique et se poser la question d'est-ce que ça c'est vraiment approprié... Pour moi...C'est la seule agence de l'Union européenne où les agents portent des armes et peuvent utiliser la force...C'est quand même quelque chose d'assez spectaculaire, ça n'existe pas dans une autre agence, et les actions de l'agence peuvent avoir un impact sur la vie des personnes. L'essence de ce que fait l'agence c'est quand même assez exécutif et est-ce que le cadre de contrôle est adéquat pour des pouvoirs tels...

V : Est-ce qu'il pourrait peut-être y avoir une contradiction entre tous les pouvoirs qu'ont été conférés à l'agence et le fait par exemple qu'on n'a pas le droit de faire du refoulement, du push-back de migrants ?

X : Je ne crois pas hein...C'est d'une certaine manière...Il faut quand même regarder le travail d'un garde-frontière, c'est un agent public qui est censé utiliser la force, c'est nécessaire hein c'est évident... C'est un poste contrôle de frontière, c'est une réalité hein il y a beaucoup d'activités criminelles qui sont découvertes là...Ce n'est pas monde en rose, c'est une évidence qu'il y a peut-être besoin d'utiliser la force, j'en doute pas hein. Pour moi c'est une conséquence de tâches qu'on a données... Voilà, ça avec hein... Ce n'est pas là que il y a la connexion...

V : Une dernière question... J'ai lu qu'il va y avoir une augmentation encore des effectifs de Frontex en 2027 je crois 10 000 agents vont être mis en place, est-ce que vous pensez que la migration c'est devenu une question de sécurité pour l'Union européenne ?

X : Ah mais bien sûr hein...C'est vraiment évident et c'est un peu parce que les États membres ne peuvent pas se mettre d'accord sur une vraie politique de migration commune ou une vraie politique d'asile commune, la seule chose entre guillemets où ils sont tous toujours d'accord c'est de renforcer les frontières. La qualité du débat politique est assez faible... C'est très simple de dire qu'il faut renforcer les frontières, il faut renforcer l'agence, ça, c'est vite dit, ça passe toujours d'une certaine manière, c'était le schéma pendant toutes ces années, c'est pour ça qu'on a révisé le règlement Frontex tout le temps, parce que là on peut se mettre d'accord. Par contre pour tout le reste, ils ne peuvent pas le faire et voilà c'est pour ça qu'on est là...

Entretien n°5 : Conseillé(ère) politique au Parlement européen.

V : When did the Frontex file become a topic of discussion at the EP?

X : OK, so first of all, there is no such thing as the Frontex file, right? Yeah, there's the agency. And because it's an agency with a mandate that falls under the LIBE committee competences, the agency's scrutiny belongs to the LIBE Committee. Which means that whatever happens, a new mandate like in 2019, that was also primarily done by the LIBE Committee. The financial discharge... There is a legal opinion to the financial discharge to the agency because it hasn't Justice and Home mandate. So I'm just trying to illustrate to you that the agency is an independent... One we do not have prerogatives other than democratic scrutiny and the assurance that the agency actually does what it is supposed to, namely, it's a mandate.

So what happened basically is that Frontex has been on the agenda over and over and over again since the establishment of the agency. It was the only successful common European Asylum System, related but loosely related, right, not completely, but loosely related... complete legislative process before the previous elections in 2019. None of the other things were finished, but they managed to finish the agency's reform. So the agency got a new mandate again in 2019, which widened the scope of its work, also widened the amount of staff that it can have and the different tasks that it can undertake, you know that primarily the agency is responsible for integrated border management, but it has like quite a wide array of tasks which include also returns and stuff. It works on the basis of the invitation of a member state, and it was under the direct supervision of the member states, so this is something that is interesting to keep in mind: the agency does not work on its own. But what we have seen in the process of these developments is that on the one hand the agency has been involved in a lot of shady stuff but also and it has been managed in a questionable way so to say. So what we did basically was when the first big article came out in Der Spiegel, we established a Frontex scrutiny working group, there was no majority...For such groups you have to have a majority of the groups of the parliamentary parties so to say...To establish some version of an inquiry committee... We did not have the majority for a proper inquiry committee which would have meant a much larger scope and staff and funds. But what we did have a majority for is this working group. This is something that has the mandate, which you can find online, to see what the agency has done and then to issue a so-called working paper which is not binding. That's what happened. The chair of the working group was back then the current president Roberta Metsola and now the chair is Lena Dupont, also EPP and Tineke Strik was the one who

was responsible for the report as the draftsman which is basically the line version of a rapporteur. The document you can find online, and you can read it's full of recommendations. Of course, this is a unanimity based text right so we cannot write what we personally think: that the agency is violating human rights all over the place and is actively supporting Greece and Hungary. We cannot say that because there is no majority for that so the text is exactly what you could get. In that sense, this is the best compromise we could find and now there's going to be a resolution in LIBE following the OLAF report. As you know the OLAF investigation into the situation in the agency led to the resignation of Leggeri. He probably has been spreading radical views for a long time, he associates with the ECR group, which is well, radical right-wing politicians, he has blatantly lied to the parliament, he apparently was abusive and awful to the staff. He apparently actively tried to leave out the fundamental rights officer from processes, so I mean... You know this I guess... The SND was ready to ask for the resignation of Leggeri right after the first Spiegel article came out, the agency had bigger issues than the director himself but then we also very much appreciate the fact that he's gone. Then the parliament was involved in the selection of the new ED, which ended up being Hans Leijtens, and so we also supported, even though he's also part of the establishment, but at least he was the only one who didn't sound like a fascist and also didn't cooperate with Leggeri closely for the past God knows how many years.... Apparently, there's also an ongoing investigation for fraud against Aija Kalnaja, the current executive director in interim which once again just supports the position of the parliament and the member states not to have her as executive director... So I don't know how much I'm helping you here... But like the sequence of events is quite accessible... There is over and over another scandal coming out where the agency is apparently present in different places where they shouldn't be the new fundamental rights officer who was hired before Leggeri stepped down, Jonas Grimheden, he is doing quite a good job in comparison to the previous one... There was one who was bullied out of the agency and went on sick leave, his replacement was part of Leggeri's cabinet and apparently didn't have any independence or say... I think Grimheden is quite different he's doing quite a good job for the framework of what he can do. The parliament held the agencies discharge for a while because they didn't manage to hire the fundamental rights officers that were supposed to be hired according to the 2019 Frontex mandate. Now apparently the staff of the fundamental rights officer is growing, they're present in the operational areas and they're working on rules of procedure that allowed them to actually access the areas, but this is obviously not enough. The fundamental rights officer issues binding recommendations to the management board and to the executive director which apparently still not taken completely on board... He actually threatened with article 46 in Greece which would mean the withdrawal of the agency from Greece because of the systematic violent pushbacks that Greece is doing against asylum seekers. So, for now we should have had a LIBE mission to the agency but because the new executive director just started now the mission has been postponed. I don't know I mean... From our perspective as Greens, the agency is still shady as well as expensive as hell. Their added value is difficult to find because in Greece they're just basically sent away from places where the nasty things happen and then in other countries like Poland, they're just simply not allowed to operate which is also ridiculous especially since they are sitting in Poland... So, I mean we have a very... I mean I'm not arguing for the dissolution of the agency because that wouldn't bring anything. I actually would believe in more Frontex if it actually operated in a sustainable human rights-based fashion could help when it comes to situations at external borders is where the agency's expertise and registration or training could be helpful... They're doing all these vulnerability assessments and situational awareness reports so they do a lot of things that could be nice... But they're actually just the way they behave for me is just the symptom of what the member states actually want, namely to get rid of as many asylum seekers before they enter as possible.

V: Would you say that there were different reactions across the parties in the EP, with the accusations? Like the greens were more as you say... You have a kind of a strong view on it but some other parties were maybe less shocked...?

X: I mean of course there's a different view on these things... I mean I think from the left there's zero trust in the agency and they would be happy to dissolve it which I kind of personally very much understand. From the greens there is also a lot of distrust in the agency, there is a lot of distrust in the operations, there was a lot of distrust against Leggeri. We have made recommendations vis a vis the governance of the agency because of how disproportionate the agency is and has so much money and is still run by police officers... So maybe there would be a need for better and more strict political control in the management board. We believe that there should be much more prominence given to the actual mandate namely the promotion and implementation of fundamental rights, which should not be some like accessory task, but it should be very much central to the role of the agency at the borders. I think that the SND also has a complicated relationship because they have very many Spaniards who really need the agency like in the Canaries... So it's not like an

harmonized view of the group because of the different governments they partaken. Also, Italy needs Frontex whereas the Germans who less needed are more critical of it... Just as an example I think for renew it's also complicated because they do not have an harmonized position on these issues, they do not have an harmonized position on any issues related to LIBE in my opinion... So there are many in renew including that are very blatantly critical of the agency and who asked for very similar changes as we do; but there are also people who do not believe that there is sufficient evidence to hold the agency accountable. It's also difficult to prove straight line linkages right yeah looking away and participating in a mission versus actually returning a person, knowing of it, ignoring it... So RENEW is doing exactly what they're always doing: this dance between subscribing to scrutiny and between trying to glorify European agencies because it's European and they like that. When it comes to the EPP I think it does not matter what the costs are as long as the borders are closed, and people do not arrive irregularly, and they have little problem with human rights violations as long as they're not too blatant. They're very focused on the future without ever admitting to problems in the past... So it's a convenient position to take because you don't have to hold them accountable but you can still expect nice changes and I would not try to interpret the behavior of the Nazis in this house because I generally try to keep away from them but I think that ID and ECR are very happy to have an agency that does the dirty work at the borders leading to less arrivals and they have zero issues with that happening in an illegal way.

V: Also on maybe another point, in one of the reports of the LIBE committee I saw that they kind of criticized the Commission, saying things like "it's lack of proactive engagement" on Frontex and on the maybe sanctions. What does that mean?

X: Well I mean you know how their management board comes together right... The management board has two Commission members in it so the European Commission is the only institution that is directly represented in the management board, the Commission is also responsible for a lot of other things including for instance, the selection on shortlisting of new ED candidates. So if the Commission was active in the management board and actively trying to ensure that certain things happen in a way they do rather than emailing back and forth in a buddy buddy way I mean... We got a list of emails that run between high level Commission officials and Leggeri where they're like chatting about how things could be better... So the Commission has a responsibility as a member of the management board, the Commission has a responsibility as the guardian of the treaties, the Commission has the role to ensure that things run in the right spaced way and just the same way they do not step up when Greece is doing pushbacks or do not step up when Hungary is stealing EU funds, they do not step up appropriately or proportionately to the problematic behavior of the agency either.

V: As the European Parliament you have interactions with the European Commission about that?

X: Yeah of course, we had regular hearings where also the Commission was there, of course they're always there... Like there is no we do not invite them... Of course they're always there, they're in the scrutiny group meetings they were there in the hearings they're there in the LIBE committee. We know exactly who the people are within the institution, who are responsible for Frontex, so yes of course.

V: And as for the reporting on from Frontex to the EP, what does that mean? They have to report their activities to you ?

X: Yes.

V: In what way exactly?

X: I mean this is just part of the parliamentary scrutiny against... Not against that's not the right word... That's just part of the parliamentary scrutiny that we exercise with the agency so basically it's in the mandate that they are accountable to us and accountable to the member states so in that sense we have the right to ask questions we have the right to request reports or documents and yeah... When it comes to different processes like currently this whole process of third country cooperation like Mauritania or Senegal then the LIBE committee has the right to participate in the process of developing the partnerships and we have like regular meetings of the LIBE committee where the agency is on the agenda where we invite for example the executive director or the fundamental rights officer or the chair of the management board, to give us an update on certain concrete things.

V: For the resignation, did the parliament have a say in the in the resignation, did it give you an opinion?

X: No the parliament does not have any say when someone resigns. We do have a process... We do participate in the process of choosing the next one.

V: And do you believe that now that there is a change in direction that it will give a new impulse to the agency?

X: Maybe I mean I think that it's... You cannot talk about the agency as alone standing actor in the context of member states behaving the way they do... So I do expect the change because the agency was run by a

fascist and now it's not and that should make a difference especially in the way the staff is being treated; especially in the way the agency is being managed, the way the financial rights officers opinions are taken into account and so on... But I do not expect that it would be possible for the agency to be, as I envisage such an important policing and coast guard agency to behave, because it's not what the member states want and if the member states want pushbacks and human rights violations and want to make sure that the only goal they have is to keep people out, that it's very difficult to behave in a way that's actually consistent with the rules...

V : Hmm...I've seen that that the agency is going to expand again and by 2027, do you think that migration is becoming a security issue for the EU?

X : I don't believe that personally, but I think the US is treating migration as a security issue and that's a whole other question... Like they have been treating migration like a security issue since 2015 and they have been working at member States and especially right-wing parties have been working actively to make sure that migration and terrorism, migration and organized crime, migration and human smuggling and blah blah... That these are all connected and in people's minds, that these topics are interlinked. So, this is part of the agenda so to say, of the parties that want to make sure that European asylum and immigration policy focus on keeping people out rather than on humane integration policies and legal pathways.

V : Maybe last question. Who are you according to you the biggest stakeholders on the resignation?

X : I mean I think that if the Commission wanted Leggeri gone they would have initiated that or they would have leaned towards that even before but I don't believe the member states or the Commission were ready or interested in getting rid of Leggeri just based on all the info they had had, without the newspapers and without OLAF. So, I feel like it was definitely this public impetus and the need for a scapegoat because you do need someone to blame, that somehow lifted his protection so to say. People who are working closely with the agency knew that he was radical, knew that he was right wing, knew that he was abusive, and no one was not clear about that, and they didn't care as long as it didn't become a public situation. So, I do think that the newspaper articles leading up to the OLAF report and the OLAF report, that was actually initiated by two Frontex staff right... The report was actually done because internal staff of the agency couldn't take it anymore and decided to file a complaint... So in that sense, I feel like the report alone would not have been enough for the agency to need to get rid of Leggeri. But because of all the newspaper articles, this becomes such a high stakes scandal that it was comfortable to have a scapegoat. And it's just a nice coincidence that also the second term of the chair of the management board Marko Gasperlin was over so they could find a new chair and yeah...I don't think that the new chair is any much better than that...